



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 3 mars 2025
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Période de questions du public

10.04 Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Palmira Zaino D'Argenio à la suite de son décès.

10.05 Procès-verbal

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 février 2025, à 19 h.

10.06 Procès-verbal

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459010

Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 12 février 2025.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Souligner la Journée internationale des droits des femmes qui sera célébrée le 8 mars 2025 et ayant pour thème : « Pour TOUTES les femmes et les filles : droits, égalité et autonomisation ».

15.02 Déclaration

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Souligner la Journée mondiale de l'eau qui sera célébrée le 22 mars 2025 et ayant pour thème : « La préservation des glaciers ».

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1258863001

Amender la résolution CA24 20 0473, afin d'inclure les taxes au montant total préalablement autorisé, au contrat octroyé à Centre investigation et sécurité Canada inc., pour les services de gardiennage à la mairie d'arrondissement, pour une dépense totale de 149 421,51\$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public no. 22-19611.

20.02 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1257151006

Octroyer un contrat à EMS Infrastructure Inc pour des Services professionnels relatifs à la préparation de plans et devis, des documents d'appel d'offres et de surveillance des travaux, pour la reconstruction d'aqueduc, le remplacement de branchements d'égout en grès et de voirie sur la 6e Avenue entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense maximale de 409 889,55 \$ (contrat : 341 574,63\$ + contingences : 68 314,93\$), taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public 847346.

20.03 Entente

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258157003

Approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle portant sur l'article 6.2 : les programmes de soutien dans le domaine des arts

20.04 Entente

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258157004

Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2025 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255404003

Entériner une contribution financière de 300 \$ à la troupe de théâtre de l'Avant-Scène pour de la représentation de la pièce : « Les bonbons qui sauvent la vie ».

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1245404018

Accorder une contribution financière de 150 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'organisme Société historique Cavalier de LaSalle pour la présentation de la conférence : « Patriotisme en jupon » d'Anne-Marie Sicotte.

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255404004

Autoriser une dépense maximale de 600 \$, taxes incluses si applicables, pour l'acquisition d'une œuvre lors du Salon du printemps de « l'Association des artistes de LaSalle » qui se tiendra du 10 avril au 2 mai 2025. Verser une contribution financière de 400 \$, taxes incluses si applicable, pour l'attribution d'un troisième prix lors de cet événement.

20.08 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258157001

Accorder une contribution financière de 1 100 \$ au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour permettre aux membres de l'équipe 3550-Robotronix de participer aux compétitions de robotique.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258157002

Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Air-Som / Centre Prisme pour l'organisation de la semaine de la culture québécoise, dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois.

20.10 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1259309004

Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des Familles de LaSalle pour la gestion des programmes de subvention des couches lavables et des produits menstruels durables pour les années 2025 et 2026 sur le territoire de l'arrondissement, et autoriser la signature de la convention à cette fin.

30 – Administration et finances

30.01 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255247002

Autoriser la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal à tenir la Procession annuelle de Pâques le 18 avril 2025 entre 19h30 et 20h30 sur le boulevard LaSalle, la 8^e Avenue, la rue Édouard et la 6^e Avenue de l'arrondissement LaSalle.

30.02 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1245247008

Autoriser la paroisse Saint-Nazaire à tenir une procession pour la fête de Dieu Miséricorde le 27 avril 2025 entre 13h et 14h dans les rues de l'arrondissement.

30.03 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258797001

Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 21 au 27 avril 2025 et à vendre des boissons alcoolisées durant l'événement. Autoriser une contribution financière pour l'achat d'une annonce publicitaire au coût de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, dans le programme souvenir de l'association.

30.04 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459009

Autoriser Sports Experts à installer un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon pour trois (3) ventes sous la tente aux dates suivantes : 12 mai au 1^{er} juin 2025, 11 au 31 août 2025 et 6 au 19 octobre 2025.

30.05 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1253035002

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 janvier au 19 février 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2025.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Règlement - Avis de motion - Règlement 2030-LAS-64 amendant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique 2030 afin de retirer les dispositions relatives au comité de circulation et modifier certaines normes relatives aux espaces de stationnement pour personnes handicapées, ainsi qu'à la période maximale de stationnement permise sur le stationnement du poste de mise à l'eau.

40.02 Règlement - Avis de motion

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Dépôt et présentation - Règlement 2030-LAS-64 amendant le règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 afin de retirer les dispositions relatives au comité de circulation et modifier certaines normes relatives aux espaces de stationnement pour personnes handicapées, ainsi qu'à la période maximale de stationnement permise sur le stationnement du poste de mise à l'eau.

40.03 Règlement - Adoption du second projet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1252484004

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 26 février 2025 portant sur le projet de règlement numéro 2098-LAS-210 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

40.04 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459005

Adopter le second projet de Règlement 2098-LAS-210 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

40.05 Règlement - Adoption du second projet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1252484005

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 26 février 2025 portant sur le projet de règlement 2098-LAS-209 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à permettre l'installation et l'utilisation de conteneurs accessoirement aux usages commerciaux, industriels, services publics et communautaire, à préciser les classes d'usages pour lesquels ils sont autorisés et à fixer des normes relatives à leur nombre et à leur implantation.

40.06 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459006

Adopter le second projet de règlement 2098-LAS-209 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à permettre l'installation et l'utilisation de conteneurs accessoirement aux usages commerciaux, industriels, services publics et communautaire, à préciser les classes d'usages pour lesquels ils sont autorisés et à fixer des normes relatives à leur nombre et à leur implantation.

40.07 Règlement - Adoption du premier projet

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1245459064

Adopter le second projet de Règlement 2098-LAS-208 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides.

40.08 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1245459063

Adopter le règlement LAS-0146-4 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 de manière à remplacer le chapitre 24 applicable au secteur du Village des Rapides.

40.09 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459004

Adoption du Règlement LAS-0060-4 amendant le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 afin de réviser les normes relatives aux cafés-terrasses et aux placotoirs et afin de ne pas assujettir certaines occupations du domaine public.

40.10 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459007

Adopter le Règlement 2099-LAS-12 modifiant le Règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un conteneur accessoire à un usage commercial.

40.11 Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1249692008

Adoption du Règlement LAS-0170 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 285 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle ».

40.12 Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1249692009

Adoption du règlement LAS-0171 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 537 000 \$ pour la réfection des différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle ».

40.13 Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1249692007

Adoption du Règlement LAS-0169 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 538 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle ».

40.14 Urbanisme - Résolution d'urbanisme

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1252484006

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 26 février 2025 portant sur le premier projet de résolution CA25 20 0084 visant à autoriser sur le lot numéro 1 449 545 (1550, rue Lapierre) la démolition du bâtiment commercial existant et la construction d'au plus 69 logements, et ce, malgré les dispositions du Règlement de zonage numéro 2098 et malgré les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation architecturale durables numéro LAS-0146.

40.15 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459002

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no LAS-0041, le second projet de résolution PP-33 visant à autoriser sur le lot no 1 449 545, au 1550, rue Lapierre, la démolition du bâtiment commercial et la construction d'au plus 69 logements, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage no 2098 et malgré les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146.

40.16 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459012

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur pour un matériau de remplacement de couleur et de format différents d'un mur (cheminée) donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 354, rue Raymond (lot 1 235 861).

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction - 1256456003

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Levée de la séance



Dossier # : 1255459010

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 12 février 2025.

De déposer le compte rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 12 février 2025.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-21 15:50

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 12 février 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 février 2025.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kimyou HO
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-02-21



Dossier # : 1258863001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA24 20 0473, afin d'inclure les taxes au montant total préalablement autorisé, au contrat octroyé à Centre investigation et sécurité Canada inc., pour les services de gardiennage à la mairie d'arrondissement, pour une dépense totale de 149 421,51\$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public no. 22-19611.

D'amender la résolution CA24 20 0473 adoptée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024.

D'exercer la première année de renouvellement au contrat à Centre investigation et sécurité Canada inc. pour le service de gardiennage à la mairie de l'arrondissement au montant total de 149 421,51 \$, taxes incluses, pour la période du 3 janvier 2025 au 23 décembre 2025, dans le cadre de l'appel d'offres no. 22-19611;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-17 11:22

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1258863001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA24 20 0473, afin d'inclure les taxes au montant total préalablement autorisé, au contrat octroyé à Centre investigation et sécurité Canada inc., pour les services de gardiennage à la mairie d'arrondissement, pour une dépense totale de 149 421,51\$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public no. 22-19611.

CONTENU**CONTEXTE**

À sa séance ordinaire du 2 décembre 2024, l'arrondissement de LaSalle adoptait une résolution CA24 20 0473 exerçant la première année de renouvellement au contrat de service de gardiennage à la mairie d'arrondissement octroyé à Centre investigation et sécurité Canada inc. au montant de 129 920 \$, taxes incluses, pour la période du 3 janvier 2025 au 23 décembre 2025, dans le cadre de l'appel d'offres no. 22-19611.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0473 - 1248863016 - Première année d'option du contrat de service de gardiennage à la mairie d'arrondissement octroyé à Centre investigation et sécurité Canada inc.

DESCRIPTION

La somme autorisée lors de la séance ordinaire du décembre 2024 n'incluait pas les taxes, telles que décrites dans le devis en pièce jointe. La dépense totale du contrat pour l'année 2025 sera de l'ordre de 149 421, 51 \$, incluant les taxes, au lieu de 129 920 \$.

JUSTIFICATION

Suite à l'analyse du devis actualisé pour l'année 2025, il importe de corriger la certification des fonds afin d'ajouter les taxes aux sommes préalablement autorisée, ainsi que d'assurer le maintien du service de gardiennage dans les bureaux de la mairie de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement 2025 de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.
L'option de renouvellement d'une année comprend 4 560 heures tarifées à 28,50\$ pour l'année 2025.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette modification n'a aucun impact sur l'échéancier du contrat, soit du 3 janvier au 23 décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en arrondissement

Le : 2025-01-29



Dossier # : 1257151006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à EMS Infrastructure Inc pour des Services professionnels relatifs à la préparation de plans et devis, des documents d'appel d'offres et de surveillance des travaux, pour la reconstruction d'aqueduc, le remplacement de branchements d'égout en grès et de voirie sur la 6e Avenue entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense maximale de 409 889,55 \$ (contrat : 341 574,63\$ + contingences : 68 314,93\$), taxes incluses - Appel d'offres public 847346 – Contrat S.P 24-1954.1.

D'octroyer un contrat à EMS Infrastructure Inc pour des Services professionnels relatifs à la préparation de plans et devis, des documents d'appel d'offres et de surveillance des travaux, pour la reconstruction d'aqueduc, le remplacement de branchements d'égout en grès et de voirie dans la 6e Avenue entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense maximale de 409 890 \$ (contrat : 341 574,63\$ + contingences : 68 314,93\$), taxes incluses - Appel d'offres public 847346 – Contrat S.P 24-1954.1.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-25 12:14

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1257151006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à EMS Infrastructure Inc pour des Services professionnels relatifs à la préparation de plans et devis, des documents d'appel d'offres et de surveillance des travaux, pour la reconstruction d'aqueduc, le remplacement de branchements d'égout en grès et de voirie sur la 6e Avenue entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense maximale de 409 889,55 \$ (contrat : 341 574,63\$ + contingences : 68 314,93\$), taxes incluses - Appel d'offres public 847346 – Contrat S.P 24-1954.1.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire réaliser les travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation de plans et devis, des documents d'appel d'offres et la surveillance dans le cadre du projet de remplacement de conduite d'aqueduc, des entrées de service en plomb, remplacement des branchements d'égouts endommagés ou effondrés situés dans la même tranchée que les entrées de service d'aqueduc et travaux de voirie dans la 6^e Avenue, entre les boulevards LaSalle et Champlain.
 Afin de permettre la réalisation de ces travaux, l'arrondissement a décidé de recourir à des services professionnels d'ingénierie externes.

Un article 85 a été adopté proposant les services de l'arrondissement de LaSalle pour la prise en charge la conception, la surveillance et la réalisation des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc secondaire, remplacement des entrées de service en plomb jusqu'à la limite de propriété et le remplacement des branchements d'égouts endommagés ou effondrés situés dans la même tranchée que les entrées de service d'aqueduc, en vertu du règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) sur la 6e Avenue, entre les boulevards Champlain et LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0284 - 10 février 2025 - 1257151001 - Offrir, en vertu de l'article 85 de la charte de la ville de Montréal, métropole du Québec(RLRQ,chapitre,C-11.4), au conseil municipal pour que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la surveillance et la réalisation des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc secondaire, remplacement des entrées de service en plomb jusqu'à la limite de propriété et le remplacement des branchements d'égouts endommagés ou effondrés situés dans la même tranchée que les entrées de service d'aqueduc, en vertu du règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) sur la

6e Avenue, entre les boulevards Champlain et LaSalle.

CM25 0061 - 20 janvier 2025 - 1248126003 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

DESCRIPTION

Un appel d'offres public a été lancé le 13 décembre 2024 pour Acquisition des services professionnels pour la préparation de plans et devis, des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux pour la reconstruction d'aqueduc, le remplacement de branchements d'égout en grès et de voirie dans la 6^e Avenue entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle, contrat S.P.24-1954.1. Un délai de 32 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 janvier 2025 à 13 h 30. Les soumissions sont valides 90 jours suivant la date d'ouverture.

Le procès-verbal de l'ouverture de soumissions est annexé au présent sommaire en pièce jointe ainsi que l'analyse des soumissions.

Deux (2) addenda ont été émis, ils ont pour objet ce qui suit :

Addenda 1 : Reporter la date d'ouverture des soumissions au 28 janvier 2025 à 13h30

Addenda 2 : Répondre aux questions techniques des soumissionnaires.

JUSTIFICATION

Quinze (15) firmes ont pris possession des documents d'appel d'offres et neuf (9) ont déposé une offre.

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de LaSalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé.

Suite aux résultats intérimaires, huit (8) soumissionnaires ont obtenu un pointage égal ou supérieur à 70 points et (1) un soumissionnaire sur neuf (9) a obtenu le pointage intérimaire inférieur à soixante-dix (70) points.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes ont été ouvertes et en appliquant la formule de pointage final, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé à **EMS Infrastructure Inc.**

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi:

Résultat de soumission			
Firmes Soumissionnaires	Note intérimaire	Note Finale	Total (taxes incluses)
EMS Infrastructure inc.	77	2,25	341 574,63 \$

EFEL Experts-conseils inc.	74.5	2.24	332 162,78 \$
ARTELIA CANADA INC.	86	2.15	399 653,10 \$
PONTON GUILLOT INC.	79	1.87	422 569,92 \$
GROUPE CIVITAS INC	80.5	1.75	459 612,56 \$
IGF axiom inc.	80.5	1.4	574 875,00 \$
WSP Canada Inc.	81,5	1.39	585 578,02 \$
Parallèle 54 Expert-Conseil inc.	75,5	1.32	571 770,68 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			406 982,76 \$
Coût moyen de la soumission conformes (\$)			460 974,59 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)			-65 408,13 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)			-16%

Explication des écarts:

À la suite de l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la soumission ayant obtenu le meilleur pointage est inférieur de 16 % au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et il n'est également pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'arrondissement de LaSalle ne peut que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre des registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à EMS Infrastructure Inc. soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage au montant de 341 574,63 \$ taxes incluses, une fois les huit (8) enveloppes ouvertes.

Des contingences de 20 % du contrat sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 68 314,93 \$, taxes incluses.

EMS Infrastructure Inc., a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

EMS Infrastructure Inc., ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

EMS Infrastructure Inc., déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que détaillé aux tableaux ci-dessous, un montant maximal de 245 670,75 \$ net de ristourne de taxes sera assumé par la Direction de la gestion des actifs (DGA), dans le cadre du programme

SE-DGA (18100) Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts (reconstruction), cette dépense est prévue au budget comme étant entièrement admissible à une subvention au programme

de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant ainsi aucune charge aux contribuables.

Un montant maximal de 128 613,05 \$ net de ristourne de taxes sera financé par le SIRR dans le cadre du programme - PAR Local (55863) - Programme d'aménagement des rues.

Portion DGA -Eau

	Hors Taxes	TPS (B)	TVQ (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)	66%
Contrat Hors taxes	195 000,00 \$	9 750,00 \$	19 451,25 \$	224 201,25 \$	204 725,63 \$	
Contingences 20%	39 000,00 \$	1 950,00 \$	3 890,25 \$	44 840,25 \$	40 945,13 \$	
Total payé DGA	234 000,00 \$	11 700,00 \$	23 341,50 \$	269 041,50 \$	<u>245 670,75 \$</u>	

Portion SIRR/PAR

	Hors Taxes	TPS (B)	TVQ (C)	TOTAL(D)	NET (D-B-0.5*C)	34%
Contrat Hors taxes	102 086,00 \$	5 104,30 \$	10 183,08 \$	117 373,38 \$	107 177,54 \$	
Contingences 20%	20 417,20 \$	1 020,86 \$	2 036,62 \$	23 474,68 \$	21 435,51 \$	
Total payé SIRR	122 503,20 \$	6 125,16 \$	12 219,69 \$	140 848,05 \$	<u>128 613,05 \$</u>	
Total	356 503,20 \$	17 825,16 \$	35 561,19 \$	409 889,55 \$	<u>374 283,80 \$</u>	100%

Le budget net requis (k\$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2025-2034 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2025	2026	Total
SE-DGA (18100) Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts(reconstruction)	165	81	246
Subvention au programme de la TECQ 24	-165	-81	-246
SIRR-PAR Local (55863) - Programme d'aménagement des rues	69	60	129
Total	69	60	129

MONTRÉAL 2030

Le projet s'inscrit dans le principe du développement durable il permet de :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau;
- Prévoir des aménagements permettant une gestion naturelle des eaux pluviales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi contrat services professionnels : mars 2025
 - Appel d'offres pour travaux : juillet 2025
 - Octroi du contrat de construction : août 2025
 - Période de travaux :
 - **Phase 1** : septembre à novembre 2025 et deuxième couche pavage en 2026
 - **Phase 2** : mai à août 2026 et deuxième couche pavage en 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christophe PART, Service de l'eau
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Nabila BEDJOU, Service de l'eau
Viorica ZAUER, LaSalle

Lecture :

Viorica ZAUER, 20 février 2025
Patrick RICCI, 20 février 2025
Nabila BEDJOU, 17 février 2025
Christophe PART, 17 février 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division, division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-17

François BUTEAU
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1258157003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle portant sur l'article 6.2 : les programmes de soutien dans le domaine des arts

Approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle portant sur l'article 6.2 : les programmes de soutien dans le domaine des arts

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-19 07:11

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1258157003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle portant sur l'article 6.2 : les programmes de soutien dans le domaine des arts

CONTENU**CONTEXTE**

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle précise la volonté de l'arrondissement de s'affirmer comme maître d'œuvre en matière de loisirs en soutenant les organismes laSallois qui œuvrent dans les domaines de la culture, des sports, des loisirs et du développement communautaire relevant directement de la compétence et de la juridiction de l'arrondissement.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) a entrepris une démarche de révision globale de sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes. L'objectif de cette révision est d'offrir un soutien plus adapté aux réalités actuelles des organismes, de clarifier les énoncés et procédures liés à la Politique pour un traitement plus équitable des demandes des organismes, de diminuer la lourdeur administrative, de simplifier les procédures et de clarifier les critères d'admissibilité des organismes à certains soutiens financiers. Une des étapes de cette révision de la Politique est la refonte des programmes de soutien dans le domaine des arts et de la culture. Nous souhaitons réviser les 7 programmes de soutien financier dans le domaines des arts afin qu'ils répondent mieux à la réalité actuelle des organismes, les rendre plus cohérents et complémentaires, tout en clarifiant les critères spécifiques aux programmes. Ces changements font également suite à la consultation des organismes lors du diagnostic culturel (2022), et sont en cohérence avec la planification stratégique LaSalle 2023 -2030 : action 3.1 : «adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population LaSalle anticipe les besoins et adapte, avec un souci d'équité, ses espaces publics, ses infrastructures, ses services, ses activités et ses programmes à une population diversifiée et en constante évolution.»

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0017 (1248157004) - 13 janvier 2025: D'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle portant sur le changement de la méthode de calcul du soutien financier au fonctionnement (article 5.4.1) de la Politique de reconnaissance et autoriser son entrée en vigueur rétroactivement pour l'année 2024.

CA21 20 0499 (1218157005) - 17 janvier 2022 - d'autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2021 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement de certains organismes éligibles en raison de la

pandémie de la COVID-19.

CA21 20 0359 (1218157002) - 30 août 2021 - D'approuver l'addenda proposé à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social et autoriser son entrée en vigueur dès l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement.

CA20 20 0408 (1204629006) - 2 novembre 2020 - D'approuver les amendements proposés à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et autoriser leur entrée en vigueur au 3 novembre 2020.

DESCRIPTION

Ces changements sont apportés dans le but de : simplifier, clarifier, uniformiser, améliorer la prévisibilité pour ces programmes. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) a analysé les critères appliqués à chaque programme et a revu ses objectifs afin d'éliminer les redondances et fusionner certains d'entre eux pour plus de clarté et de simplicité pour les organismes. Nous avons également déterminé les dépenses admissibles et non admissibles ainsi que des montants maximums disponibles par organisme, par programme, par année.

Voici un résumé des changements :

Programme actuel	Changement
1. Soutien à la diffusion artistique	Révisé
2. Soutien aux événements artistiques hors territoire	Ce soutien sera abrogé et remplacé par l'article 5.4.4 de la politique, déjà révisé
3. Soutien à la création et à la production artistique	Fusionnés dans un nouveau programme : Soutien aux organismes culturels pour l'embauche d'une personne-ressource externe
4. Soutien à la formation et au perfectionnement en art	
5. Soutien à l'édition	
6. Soutien à la présentation de conférences	
7. Soutien aux événements artistiques spéciaux	Révisé et nom changé : nouveau programme de soutien à la création artistique et au développement patrimonial

Veuillez consulter le document ci-joint qui décrit ces nouveaux programmes.

Avec ces changements, nous nous sommes assurés qu'aucun organisme ne perde un financement et que les besoins couverts par les anciens programmes soient inclus dans les nouveaux. Ces changements permettront :

- Une meilleure compréhension et un meilleur accès aux programmes;
- Des programmes mieux adaptés aux besoins des organismes;
- Une planification par saison;
- Un meilleur encadrement des demandes;
- Plus de clarté et moins d'interprétation différente en cas de changement d'agent-e de développement;
- Plus d'équité.

JUSTIFICATION

Le dossier répond à l'action 3.1 de la planification stratégique LaSalle 2023 –2030 : «adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population LaSalle anticipe les besoins et

adapte, avec un souci d'équité, ses espaces publics, ses infrastructures, ses services, ses activités et ses programmes à une population diversifiée et en constante évolution.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de ces contributions proviendra du budget de contributions aux organismes de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - division culture et bibliothèque

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux organismes concernés et une rencontre est prévue avec les organismes culturels.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lyne LAMBERT, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ère) en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2025-02-18



Dossier # : 1258157004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2025 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2025 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-21 15:54

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1258157004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2025 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle compte sur son territoire un certain nombre d'organismes qui offrent aux citoyens des services diversifiés et accessibles en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire. En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire laSallois et dans un souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission, l'arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien des organismes. En décembre 2015, octobre 2017, novembre 2020, août 2021 et octobre 2022 l'arrondissement a approuvé des modifications proposées par la Direction culture, sports, loisirs et développement social (DCSLDS) à cette politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0192 92 (1248157001) 6 mai 2024 D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2024 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CA23 20 0163 (1238157003) 1er mai 2023 D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CA23 20 0081 (1228157009) - 6 mars 2023 D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

DESCRIPTION

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, il est proposé d'approuver le renouvellement de la reconnaissance de 29 organismes pour les années 2025, 2026 et 2027.

Il est également recommandé d'autoriser que leur soient accordés les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance. La

liste complète des organismes reconnus est annexée au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle laSalloise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être offerts. La Direction culture, sports, loisirs et développement social a demandé aux organismes de soumettre les documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères nécessaires à leur reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers, liste des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités, etc.).

Comme défini dans la dernière version de la Politique, tout organisme qui présente une demande de reconnaissance doit satisfaire à tous les critères de reconnaissance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Après l'adoption par le conseil d'arrondissement de la présente résolution, l'envoi d'une lettre de la DCSLDS officialisera la reconnaissance de l'organisme, indiquant sa classification et la durée de leur reconnaissance

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Viorica ZAUER, LaSalle
Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2025-02-18



Dossier # : 1255404003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 300 \$ à la troupe de théâtre de l'Avant-Scène pour de la représentation de la pièce : Les bonbons qui sauvent la vie.

Accorder une contribution financière de 300 \$ en commandite à la troupe de théâtre de l'Avant-Scène au cours de la représentation de la pièce Les bonbons qui sauvent la vie; et D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-21 16:19

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255404003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 300 \$ à la troupe de théâtre de l'Avant-Scène pour de la représentation de la pièce : Les bonbons qui sauvent la vie.

CONTENU**CONTEXTE**

L'Avant-Scène de LaSalle a présenté une production théâtrale les 7, 8, 9 et 10 novembre 2024 au théâtre du Grand-Sault et avait sollicité l'appui de l'arrondissement de LaSalle, de la Ville de Montréal en tant que commanditaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'affichage d'une pancarte a été offert, comprenant la mosaïque des photos des élus à l'entrée de la salle lors de chaque représentation. De plus, le logo de l'arrondissement LaSalle a été inséré au programme remis à chaque spectateur.

JUSTIFICATION

Le 31 octobre 2024, le cabinet a accepté d'offrir cette commandite. Aussi, cette demande est faite afin de mettre à jour les commandites passées durant l'année 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La pièce de théâtre a été annoncée dans notre programmation culturelle pour l'année 2024-2025.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eve ALEXANDRE-BEAULIEU
agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

Le : 2025-02-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1245404018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 150 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'organisme Société historique Cavalier de LaSalle pour la présentation de la conférence : «Patriotisme en jupon» d'Anne-Marie Sicotte.

D'accorder une contribution financière de 150 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Société historique Cavalier-de-LaSalle pour la présentation de la conférence : «Patriotisme en jupon» d'Anne-Marie Sicotte; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-19 07:14

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245404018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 150 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'organisme Société historique Cavelier de LaSalle pour la présentation de la conférence : «Patriotisme en jupon» d'Anne-Marie Sicotte.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. En ce sens, depuis plusieurs années, la Société Historique Cavelier de LaSalle réalise et présente des activités pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle.

La Société Historique Cavelier de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* et respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 150 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'organisme Société historique Cavelier de LaSalle pour la présentation de la conférence : «Patriotisme en jupon» d'Anne-Marie Sicotte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 00476 (1245404017) - 2 décembre 2024 : D'accorder une contribution financière de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Société historique Cavelier-de-LaSalle pour la présentation de la conférence : «Au temps des seigneuries» de Philippe Gélinas.

CA24 20 0127 (1245404008) - 8 avril 2024 : D'accorder une contribution financière de 450 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Société historique Cavelier-de-LaSalle pour la présentation de deux conférences : « L'Explosion du 1^{er} mars 1965 » de Denis Gravel et « Les Canadiennes et la guerre » de Sébastien Vincent.

CA24 20 0070 (1234629023) - 4 mars 2024 : D'accorder une contribution financière à L'Avant-Scène de 2000 \$, taxes incluses si applicable, et à la Société historique Cavelier-de-LaSalle de 120 \$, taxes incluses si applicable, pour leur programmation 2023.

CA22 20 0429 (1227769006) - 5 décembre 2022 : D'accorder une contribution financière de 120 \$ à l'organisme Société Historique Cavellier-de-LaSalle pour avoir présenté la

conférence : La prohibition, une histoire enivrante (1920-1933).

DESCRIPTION

L'une des missions énumérées dans les lettres patentes de la SHCL porte sur l'organisation de conférences. Dans le but de respecter cette mission, chaque année le conseil d'administration de la SHCL approuve la tenue de conférences. Celles-ci sont très appréciées par les membres de la SHCL ainsi que par les autres personnes qui y assistent. Ces conférences permettent également aux personnes présentes de découvrir un pan de l'histoire de l'arrondissement de LaSalle ou du Québec. Ce moyen de communication est une façon d'intéresser et de rappeler aux gens l'importance de connaître l'histoire du Québec. Cette saison, la Société Historique Cavalier de LaSalle présente :

Une Conférence le mardi 8 avril 2025 au théâtre du Grand-Sault au CCCHL à 19h00

Titre : Le patriotisme en jupon

Conférencière : Anne-Marie Sicotte

Description : Au début du 19^e siècle, le peuple canadien cherche à conquérir ses droits et à protéger ses libertés. Même les dames s'investissent dans la cause, allant jusqu'à résister activement au despotisme! Le portrait de ces combattantes d'autrefois se dessine au fil de minutieuses recherches sur le Bas-Canada patriote.

JUSTIFICATION

La *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Lasalle* prévoit, dans son volet 6.2, des programmes de soutien dans le domaine des arts dont le programme 6 - soutenir la présentation d'une conférence. Le projet de l'organisme est admissible au programme Soutien à la présentation d'une conférence et le montant demandé respecte le maximum de 60 % du budget admissible du projet.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 150 \$, toutes taxes incluses si applicable, pour soutenir la présentation d'une conférence.

Une contribution financière de 150 \$ représente un maximum de 60 % du budget admissible pour ce programme. Le coût total de la conférences est de 250 \$.

La Société Historique Cavalier de LaSalle est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.2 Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 150 \$, toutes taxes incluses si applicable, provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eve ALEXANDRE-BEAULIEU
agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-10

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1255404004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 600 \$, taxes incluses si applicable, pour l'acquisition d'une oeuvre lors du Salon du printemps de « l'Association des artistes de LaSalle » qui se tiendra du 10 avril au 2 mai 2025. Verser une contribution financière de 400 \$, taxes incluses si applicable, pour l'attribution d'un troisième prix lors de cet événement.

D'autoriser une dépense maximale de 600 \$, taxes incluses si applicable, pour l'acquisition d'une oeuvre lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 10 avril au 2 mai 2025;

De verser une contribution financière de 400 \$, taxes incluses si applicable, pour l'attribution d'un troisième prix lors de cet événement; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-21 15:50

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255404004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 600 \$, taxes incluses si applicable, pour l'acquisition d'une oeuvre lors du Salon du printemps de « l'Association des artistes de LaSalle » qui se tiendra du 10 avril au 2 mai 2025. Verser une contribution financière de 400 \$, taxes incluses si applicable, pour l'attribution d'un troisième prix lors de cet événement.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle veut encourager la planification et la consolidation d'actions des organismes culturels sur son territoire. En ce sens, l'Association des artistes de LaSalle a déposé une demande écrite au conseil voulant que l'arrondissement confirme sa participation au Salon du printemps par l'achat d'une oeuvre et la remise d'un troisième prix. Habituellement, l'arrondissement se porte acquéreur d'une ou de deux oeuvres exposées lors de cet événement. Cette exposition regroupe des oeuvres, sélectionnées par un jury externe, des membres de l'association.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0069 (1245404002) - 4 mars 2024 : D'autoriser une dépense maximale de 600 \$, taxes incluses si applicable, pour l'acquisition d'une oeuvre lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 11 au 27 avril 2024. Verser une contribution financière de 400 \$, taxes incluses si applicable, pour l'attribution d'un troisième prix lors de cet événement

CA23 20 0072 (1237769001) - 6 mars 2023: D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 14 avril ou 3 mai 2023. Verser une contribution financière de 400 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution de trois mentions aux oeuvres primées lors de cet événement.

CA22 20 0112 (1227769002)- 4 avril 2022: D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 7 au 23 avril 2022. Verser une contribution financière de 400 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution de trois mentions aux oeuvres primées lors de cet événement.

CA19 20 0107 (1197551006) - 4 mars 2019: Autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 25 avril au 11 mai 2019. Verser une contribution financière de 150 \$ pour

l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.
avril

DESCRIPTION

L'événement annuel « Salon du Printemps » de l'Association des artistes de LaSalle aura lieu du 10 avril au 2 mai 2025. En soutien au travail de création des membres de cette association, il est demandé d'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'une oeuvre ainsi que de verser une contribution financière de 400 \$ pour l'attribution d'un troisième prix lors de l'événement.

JUSTIFICATION

L'achat d'oeuvres par l'arrondissement de LaSalle et la remise de prix à une oeuvre sont perçus comme des actes de mécénat, un encouragement et une reconnaissance du travail exécuté par les artistes et leur association. L'événement contribue également au soutien à la vitalité culturelle et à la créativité montréalaise, en assurant la pérennité de la pratique des artistes, créateurs et travailleurs culturels sur le territoire.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : 3.2 Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance et 3.4 Valoriser la participation citoyenne. L'Association des artistes de LaSalle est reconnue par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 1000 \$ est financée comme suit :

- un montant maximal de 600 \$ en provenance des achats de biens non capitalisés du budget de fonctionnement de l'arrondissement.
- un montant maximal de 400 \$ en provenance des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eve ALEXANDRE-BEAULIEU
agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Sonia DE BONVILLE
chef(fe) de section - bibliotheque
(arrondissement)

Le : 2025-02-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1258157001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 100 \$ au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour permettre aux membres de l'équipe 3550-Robotronix de participer aux compétitions de robotique.

Accorder une contribution financière de 1 100 \$ au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour permettre aux membres de l'équipe 3550-Robotronix de participer aux compétitions de robotique.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-21 15:56

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1258157001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 100 \$ au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour permettre aux membres de l'équipe 3550-Robotronix de participer aux compétitions de robotique.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle soutient les organismes et les membres d'organismes appelés à représenter LaSalle lors d'événements à portée québécoise, canadienne ou internationale comme des championnats sanctionnés, des rassemblements, des colloques ou autres activités reconnues par les milieux spécialisés. Ce soutien s'inscrit dans l'article 5.4.4 - le soutien à la participation aux événements hors territoire laSallois.

L'école secondaire Cavelier-De LaSalle a soumis une demande de soutien financier afin d'aider à défrayer les coûts associés à la compétition à laquelle participeront des élèves de l'équipe 3550-Robotronix. L'équipe participera à la compétition New York Tech Valley Regional- FIRST Robotics qui aura lieu à Albany, New York, du 26 au 29 mars 2025 .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0238 (1242484029) - 3 juin 2024 : Accorder une contribution financière de 1 100 \$ au centre de services scolaires Marguerite Bourgeoys pour permettre aux membres de l'équipe 3550-Robotronix de participer aux compétitions de robotique et imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA23 20 0078 (1237405001) - 6 mars 2023 : Accorder un soutien financier de 1800 \$ à l'école Cavelier-De LaSalle afin de permettre aux membres de l'équipe 3550-Robotronix de participer à deux compétitions de robotique. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Au cours des dernières années, l'équipe 3550-Robotronix a permis aux jeunes d'acquérir une expérience d'apprentissage unique et de participer à des compétitions canadiennes et américaines. Lorsqu'elle a été établie en 2010, l'équipe était composée de quelques élèves de secondaire 4 et 5, accompagnés de quatre mentors. La participation des élèves et des mentors n'a cessé de croître significativement année après année, ce qui fait de 3550-Robotronix une « force avec fort potentiel de réussite » sur la scène nord-américaine. L'équipe est composée d'élèves du secondaire, d'enseignants et de mentors venus des domaines de l'ingénierie, des sciences et du monde des affaires. Ces mentors accompagnent les jeunes afin de leur permettre de participer aux tournois tout en maximisant leurs habiletés personnelles et en développant leur potentiel créatif et entrepreneurial.

Le programme FIRST (Favoriser l'Inspiration et la Reconnaissance des Sciences et de la Technologie) expose les jeunes du Québec à la science et à l'ingénierie, en les engageant dans un programme innovant de mentorat en robotique pour leur permettre de développer des compétences et des aptitudes incontournables.

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement croit fermement au rayonnement de LaSalle à l'extérieur du territoire de l'arrondissement. Ces compétitions permettent de mettre en lumière le calibre des élèves de l'école Cavalier-De LaSalle et de partager les réalisations de ce groupe d'élèves avec des membres du milieu de la robotique étudiante. Cette décision s'inscrit au plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement, axe 3.2 de l'orientation 3; inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance pour une communauté solidaire, équitable et inclusive.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À la suite de l'analyse de la demande de l'équipe 3550-Robotronix, le montant de soutien financier accordé est de 1 100 \$, correspondant au montant de soutien pour une équipe de six personnes et plus pour une compétition internationale, à moins de 700 km de LaSalle, basé sur le programme de soutien à la participation aux événements hors territoire laSallois. 301729 - LAS - Développement communautaire -07189 -61900 - 016491 - 015105 -000000

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2025-02-17



Dossier # : 1258157002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Air-Som / Centre Prisme pour l'organisation de la semaine de la culture québécoise, dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois

D'accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Air-Som / Centre Prisme pour l'organisation de la semaine de la culture québécoise, dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-19 13:52

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1258157002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Air-Som / Centre Prisme pour l'organisation de la semaine de la culture québécoise, dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois

CONTENU

CONTEXTE

Le programme de soutien financier aux événements laSallois permet de mieux soutenir les événements laSallois ouverts au public, en se dotant de balises claires pour un traitement équitable des demandes de soutien financier. L'organisme Air-Som / Centre Prisme a déposé une demande de soutien financier à l'arrondissement pour l'organisation d'une semaine de la culture québécoise du 10 au 16 mars 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23200040 (1239309012) : D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 14e édition du festival «Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs». Autoriser l'installation de panneaux publicitaires dans le parc Jeannotte pour promouvoir le pique-nique interculturel en plein air.

CA24 20 0270 (1248157002) : D'accorder des contributions financières totalisant 53 700 \$, taxes incluses si applicables, aux 10 organismes suivants pour l'organisation d'événements, dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois.

DESCRIPTION

Air-Som / Centre Prisme organise pour une 4ème édition la semaine de la culture québécoise. Cette activité rassembleuse permet le renforcement du sentiment d'appartenance, l'accès à la culture, les échanges interculturels, la valorisation et la promotion de la culture québécoise auprès des personnes issues de l'immigration. C'est un projet pertinent qui s'inscrit également dans les orientations du plan d'action inclusion et diversité culturelle de LaSalle, notamment, mieux faire connaître la culture de la société d'accueil. L'organisme a ouvert cette édition à plusieurs partenaires afin d'en faire un événement rassembleur qui rejoint davantage de personnes : Table de développement social de LaSalle, Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, Maison des Familles LaSalle, Nutri-Centre LaSalle etc.

Au programme :

Exposition / Gabriel Sasseville

Dégustation de tire d'érable / PRISMEZ-VOUS / 12 mars / 10h à 14h

Conférence / Contes et Légendes du Québec : Voyage Enchanté avec Robert Payant et son Accordéon" / PRISMEZ-VOUS / 12 mars / 18h à 19h30

Expérience cabane à sucre / Érablière Meunier / 14 mars / 9h à 15h

Soirée découverte de la danse québécoise / Dégustation de produits du QC / Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux / 15 mars / 18h à 21h

L'organisme a déposé une demande de soutien financier de 3 000 \$ sur un budget total de 11 390 \$ pour les événements de cette semaine, dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois. Après analyse de la demande par le comité d'évaluation, nous recommandons un soutien financier de 3 000 \$.

JUSTIFICATION

Cette demande répond aux critères du programme de soutien financier aux événements laSallois, qui est en cohérence avec le plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle et ses orientations, entre autres l'orientation 3 (une communauté solidaire, équitable et inclusive) visant à favoriser des événements accessibles et inclusifs visant à générer des retombées positives sur la qualité de vie des LaSallois et LaSalloises. L'arrondissement souhaite également renforcer le sentiment d'appartenance de ses citoyens et favoriser la participation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention accordée 3 000 \$ respecte le maximum admissible fixé à 70 % du budget de l'événement selon les critères d'évaluation du programme de soutien financier aux événements laSallois et est entièrement assumée par le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social. 301729 - LAS - Développement communautaire -07189 -61900 - 016491 - 015105 -000000

MONTRÉAL 2030

Le dossier présenté contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur

Le : 2025-02-17



Dossier # : 1259309004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des Familles de LaSalle pour la gestion des programmes de subvention des couches lavables et des produits menstruels durables pour les années 2025 et 2026 sur le territoire de l'arrondissement, et autoriser la signature de la convention à cette fin.

D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour la gestion des programmes de subvention des couches lavables et des produits menstruels durables pour les années 2025 et 2026 sur le territoire de l'arrondissement et autoriser la signature de la convention à cette fin;

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement à signer les conventions prévues à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-21 15:53

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1259309004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des Familles de LaSalle pour la gestion des programmes de subvention des couches lavables et des produits menstruels durables pour les années 2025 et 2026 sur le territoire de l'arrondissement, et autoriser la signature de la convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, l'arrondissement de LaSalle a mis sur pied un programme écologique de couches lavables pour encourager les familles de l'arrondissement à utiliser des couches lavables pour bébés et a confié la gestion de ce programme à la Maison des Familles de LaSalle. La subvention vise à encourager l'utilisation de couches lavables pour bébés et réduire la quantité de déchets domestiques enfouis. Les couches lavables sont avantageuses, à la fois pour le bébé, les parents et l'environnement. Ce programme connaît un grand succès et démontre qu'il répond à un besoin des familles laSalloises. Il permet de rejoindre en moyenne 20 familles laSalloise par année.

Depuis l'année 2021, l'arrondissement a ajouté le programme de subvention pour des produits menstruels durables ayant le même objectif de réduction des déchets domestiques enfouis. Ce programme a connu un fort succès durant sa première année, avec la participation de 56 personnes.

La Maison des familles de LaSalle a accepté de poursuivre l'administration du programme des couches lavables et des produits menstruels durables pour les années 2025 et 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0187 (1249309004) - 6 mai 2024 : D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour les programmes de subvention des couches lavables et des produits menstruels durables pour le territoire de l'arrondissement.

CA22 20 0348 (1229309031) - 11 octobre 2022 : D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour le programme de subvention des couches lavables et pour les produits d'hygiène féminine durables pour le territoire de l'arrondissement.

CA21 20 0353 (1214629004) - 30 août 2021 : D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour le programme de subvention de gestion des couches lavables et pour les produits d'hygiène féminine pour le territoire de l'arrondissement.

CA20 20 0316 (1204629004) - 31 août 2020 : D'accorder une contribution financière maximale de 5 000 \$ à la Maison des Familles de LaSalle pour le programme de subvention de gestion des couches lavables pour le territoire de l'arrondissement et approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le programme écologique des couches lavables, qui est géré par la Maison des familles de LaSalle, offre la possibilité aux familles résidentes de LaSalle de couvrir, en partie, les frais rattachés à l'achat de couches lavables. Le montant disponible par famille est de 180 \$ et inclut l'achat d'accessoires tels que sac (couches souillées ou transport), seau, etc. La famille doit s'engager à utiliser les couches lavables et produire une facture d'achat d'au moins 20 couches lavables neuves. Le formulaire d'inscription est disponible en ligne et à la Maison des familles de LaSalle. Le demandeur doit présenter des pièces justificatives qui seront vérifiées par la Maison des familles de LaSalle. La subvention de 180 \$ est ensuite remise par chèque aux familles qui auront rempli les conditions du programme. À ce programme s'ajoute le programme des produits menstruels durables. La Maison des familles de LaSalle offrira aux personnes résidentes sur le territoire une subvention de 100 \$ pour l'achat de produits menstruels réutilisables afin de réduire les déchets domestiques enfouis.

La Maison des familles de LaSalle a accepté de poursuivre l'administration du programme des couches lavables et des produits menstruels durables pour les années 2025 et 2026.

Un montant maximum de 1 000 \$ est inclus afin de défrayer les coûts associés à la gestion de ces deux programmes, pour une subvention totale de 10 000 \$.

JUSTIFICATION

La mise en place de ces deux programmes permet de soutenir la politique familiale de l'arrondissement de LaSalle, de même que le plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Les deux programmes ont l'avantage de se traduire par une économie financière à la cueillette et à l'enfouissement de déchets pour l'arrondissement. À titre d'exemple, l'utilisation de couches lavables par 30 familles peut représenter une réduction de 30 tonnes de déchets enfouis.

En plus de cette contribution à la politique familiale de l'arrondissement, en regard du développement durable, le programme des couches lavables peut également permettre à une famille d'économiser, car l'achat de couches lavables coûte approximativement 400 \$ pour 20 couches lavables, comparativement à 1 500 \$ et 2 500 \$ pour les jetables.

Sachant que les produits menstruels durables font partie des déchets qui mettent le plus de temps à se dégrader et retourner à la terre, l'arrondissement inscrit cette initiative en référence au plan stratégique Montréal 2030 qui vise à tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 10 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social. Dans l'éventualité où moins de familles adhéreraient au programme d'ici la fin 2025, les montants non distribués serviront à l'octroi des subventions en 2026 jusqu'à l'épuisement des fonds alloués.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats Montréal 2030 des engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Participation au développement durable et aux efforts sur la transition écologique;
- Poursuite des actions en faveur des familles laSalloises;
- Économie substantielle pour les personnes participantes.

Sans cette contribution financière, les programmes ne pourront se poursuivre et aucune subvention ne pourra être octroyée aux citoyens et citoyennes lors de l'achat de couches lavables pour bébés et de produits menstruels durables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La diffusion du programme sera faite par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs de l'arrondissement via les différents canaux de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-17

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1255247002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal à tenir la Procession annuelle de Pâques le 18 avril 2025 entre 19h30 et 20h30 sur le boulevard LaSalle, la 8e Avenue, la rue Édouard et la 6e Avenue de l'arrondissement LaSalle.

D'autoriser la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir la Procession annuelle de Pâques le 18 avril 2025 entre 19h30 et 20h30 sur le boulevard LaSalle, la 8e Avenue, la rue Édouard et la 6e Avenue de l'arrondissement LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-19 07:15

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255247002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal à tenir la Procession annuelle de Pâques le 18 avril 2025 entre 19h30 et 20h30 sur le boulevard LaSalle, la 8e Avenue, la rue Édouard et la 6e Avenue de l'arrondissement LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

La Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal a demandé à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social l'autorisation de tenir une procession le 18 avril 2025 de 19h30 à 20h30 sur le boulevard LaSalle, la 8e Avenue, la rue Édouard et la 6e Avenue de l'arrondissement LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0139 (124842008) - 8 avril 2024 : D'autoriser la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 3 mai 2024 et le 23 août 2024, à organiser des célébrations pascales le 4 mai 2024 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides ainsi qu'à tenir son festival grec au parc des Rapides les 5, 6 et 7 juillet 2024.

CA23 20 0083 (1239309004) - 6 mars 2023 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 14 avril 2023 et le 23 août 2023, et de réaliser des célébrations pascales le 15 avril 2023 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides. De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 7, 8 et 9 juillet 2023. En cas de pluie, le festival sera remis aux 14, 15 et 16 juillet 2023; D'autoriser l'organisme à vendre des boissons alcoolisées lors du festival, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

CA22 20 0075 (1229309005) - 7 mars 2022 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 22 avril 2022 et de réaliser des célébrations pascales le 23 avril 2022 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides. Les rues ne seront pas fermées à la circulation.

CA22 20 0114 (1229309007) - 4 avril 2022 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 8, 9 et 10 juillet 2022. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 15, 16 et 17 juillet 2022. De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De permettre la

vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. De permettre l'installation des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site. De permettre l'installation des jeux gonflables sur le site. De permettre l'utilisation d'un site d'affichage, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CA22 20 0243 (1229309020) - 4 juillet 2022 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2022, de 21 h à 22 h. Cette procession se déroulera sous le contrôle du Service de police et les rues ne seront pas fermées à la circulation.

DESCRIPTION

La procession aura lieu le 18 avril 2025 de 19 h 30 à 20 h 30. Le trajet aura comme point de départ l'église Orthodoxe Grecque de Saint-Dionysios sise au 7707, boulevard LaSalle, puis empruntera le boulevard LaSalle, la 8^e Avenue, la rue Édouard, la 6^e Avenue et le boulevard LaSalle pour revenir à l'église. Les rues ne seront pas fermées à la circulation et la procession se déroulera sous le contrôle du Service de police. Une messe en plein air sera célébrée samedi 19 avril 2025 de 23 h 45 à minuit dans le stationnement avant de l'église.

JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la Politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun engagement financier de l'Arrondissement n'est prévu pour ce dossier.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stefanny ROYER
Agent de projets en événements spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2025-02-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1245247008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la paroisse Saint-Nazaire à tenir une procession pour la fête de Dieu Miséricorde le 27 avril 2025 entre 13h et 14h dans les rues de l'arrondissement.

D'autoriser la paroisse Saint-Nazaire à tenir une procession pour la fête de Dieu Miséricorde le 27 avril 2025 entre 13h et 14h dans les rues de l'arrondissement.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-19 07:15

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1245247008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la paroisse Saint-Nazaire à tenir une procession pour la fête de Dieu Miséricorde le 27 avril 2025 entre 13h et 14h dans les rues de l'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

La paroisse St-Nazaire a déposé une demande, le 16 octobre 2024, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation d'une procession dimanche 27 avril 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0104 (1248420007) - 25 mars 2024 : D'autoriser la paroisse Saint-Nazaire à tenir une procession pour la fête de Dieu Miséricorde le 7 avril 2024.

DESCRIPTION

La fabrique de la paroisse Saint-Nazaire désire organiser, pour une deuxième année, une procession pour la fête de Dieu Miséricorde le 27 avril 2025 entre 13h et 14h. Le point de départ se fera au 111, avenue Bélanger et le trajet est le suivant : avenue Bélanger, rue Centrale, rue Stinson, rue Airlie, avenue Bélanger jusqu'au point de départ. La procession se déroulera sous le contrôle du Service de Police de la Ville de Montréal. L'événement ne nécessite pas de fermeture de rues, mais les participants seront escortés par des auto-patrouilles tout le long du parcours.

JUSTIFICATION

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population.

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la Politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'événement ne suscite pas d'engagement financier puisqu'aucun prêt de matériel par l'arrondissement n'est requis.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stefanny ROYER
Agent de projets en événements spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2025-02-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1258797001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 21 au 27 avril 2025 et à vendre des boissons alcoolisées durant l'événement. Autoriser une contribution financière pour l'achat d'une annonce publicitaire au coût de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, dans le programme souvenir de l'association.

D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 21 au 27 avril 2025 et à vendre des boissons alcoolisées durant l'événement. Autoriser l'achat d'une annonce publicitaire au coût de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, dans le programme souvenir de l'association.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-25 12:07

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1258797001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 21 au 27 avril 2025 et à vendre des boissons alcoolisées durant l'événement. Autoriser une contribution financière pour l'achat d'une annonce publicitaire au coût de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, dans le programme souvenir de l'association.

CONTENU

CONTEXTE

Ce tournoi de hockey est un événement organisé par les Anciens de LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu dans la catégorie associé selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle.

Les Anciens de LaSalle sollicitent l'arrondissement de LaSalle pour une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement et un soutien technique pour la réalisation du tournoi à l'aréna Jacques-Lemaire du 21 au 27 avril 2025.

Cette année marquera la 16^e édition.

L'arrondissement de LaSalle a toujours soutenu l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA24 20 0145 8 avril 2024: D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 22 au 28 avril 2024 et à vendre des boissons alcoolisées durant l'événement. D'autoriser l'achat d'une annonce publicitaire au coût de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, dans le programme souvenir de l'association.

Résolution CA23 20 0048 6 février 2023: D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 24 au 30 avril 2023 et à vendre des boissons alcoolisées durant l'événement. D'autoriser l'achat d'une annonce publicitaire de 300 \$ dans le programme souvenir de l'association.

Résolution CA19 20 0153 1er avril 2019: D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement «Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle» du 29 avril au 5 mai 2019.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

Résolution CA18 20 0136 (1186818034) 3 avril 2018: D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement «Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle» du 23 au 29 avril 2018. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

DESCRIPTION

L'organisme regroupe une équipe de bénévoles qui s'occupe de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

Le tournoi de hockey des Anciens de LaSalle est un événement annuel qui accueille environ 28 équipes et 360 joueurs adultes de 35 ans et plus.

Le samedi matin, les joueurs du hockey mineur sont invités à participer à une compétition de type «confrontation» où des souvenirs et des gâteries sont au rendez-vous.

À l'intérieur du tournoi, il y aura également deux matchs de charité, un pour les plus jeunes et l'autre pour les moins jeunes joueurs de LaSalle.

Au total, 48 matchs seront disputés lors de l'événement.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par les employés de la division des sports, loisirs et installations, afin de soutenir la réalisation de l'événement et assurer la sécurité des participants;
- le prêt et la livraison d'équipement selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de la patinoire Jacques Lemaire du 21 au 27 avril 2025;
- la disponibilité du personnel de surveillance et d'assistant-intervenant loisir à l'aréna Jacques-Lemaire du 21 au 27 avril 2025.

L'organisme désire pouvoir vendre des boissons alcoolisées à l'aréna Jacques-Lemaire afin d'augmenter leur part de financement de l'événement. L'arrondissement a toujours permis à l'organisme de demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Aucune perception de frais d'entrée durant le tournoi n'est demandée.

L'organisateur évalue ses dépenses (publicité, trophées/bannières, marqueurs, arbitres, etc.) autres que celles pour les biens et services de l'arrondissement, mentionnés ci-dessus, à 13 000 \$. Les revenus sont évalués à 29 000 \$, principalement les frais d'inscription et la vente du programme souvenir (78 %).

JUSTIFICATION

La promotion du hockey sur glace correspond aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses citoyens à exercer une activité physique et avoir de saines habitudes de vie.

L'organisateur de l'événement, les Anciens de LaSalle, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

Depuis plus de 10 ans, le tournoi de hockey des Anciens de LaSalle accueille plus de 360 joueurs de 35 ans et plus et est organisé exclusivement par des bénévoles.

Ce tournoi est l'une des principales sources de financement de l'organisme et grâce aux profits, les Anciens de LaSalle peuvent contribuer au soutien d'organismes de la communauté laSalloise. Depuis leurs débuts, l'organisme a été en mesure de remettre des sommes substantielles à des organismes, groupes ou individus de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat publicitaire de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, est financé à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes. La subvention sous forme de gratuités de 9 500 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col blanc et col bleu, le prêt des équipements, de l'aréna Jacques Lemaire, ainsi que le personnel supplémentaire.

MONTRÉAL 2030

L'événement ne peut avoir lieu sans l'autorisation de l'arrondissement et le soutien logistique de celui-ci.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.
L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ibrahima SYLLA
regisseur(-euse)

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2025-02-18



Dossier # : 1255459009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Sports Experts à installer un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon pour trois (3) ventes sous la tente aux dates suivantes : 12 mai au 1er juin 2025, 11 au 31 août 2025 et 6 au 19 octobre 2025.

D'autoriser Sports Experts à installer un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon pour trois (3) ventes sous la tente aux dates suivantes : 12 mai au 1er juin 2025, 11 au 31 août 2025 et 6 au 19 octobre 2025.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-21 16:00

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Sports Experts à installer un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon pour trois (3) ventes sous la tente aux dates suivantes : 12 mai au 1er juin 2025, 11 au 31 août 2025 et 6 au 19 octobre 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Le magasin Sports Experts souhaite installer un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon afin d'effectuer trois (3) ventes sous la tente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0146 (1245459002) Vente sous la tente du Sports-Experts du 13 mai au 2 juin 2024, du 12 août au 1er septembre 2024 et du 7 au 20 octobre 2024
CA23 20 0119 (1239002001) Vente sous la tente du Sports-Experts du 15 au 28 mai 2023 et du 14 au 27 août 2023
CA22 20 0320 (1229255006) Vente sous la tente du Sports-Experts du 8 au 21 août 2022

DESCRIPTION

Les événements nécessitent l'installation d'une tente de 60 pieds x 40 pieds. Approximativement 500 personnes par jour sont attendues. La tenue des trois ventes se fera les dates suivantes :

- 12 mai au 1er juin 2025
- 11 au 31 août 2025
- 6 au 19 octobre 2025

La demande est accompagnée des documents suivants :

- l'approbation du propriétaire de l'immeuble de la tenue de l'événement;
- le plan d'aménagement;
- l'approbation du Service des incendies de Montréal

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
Chef de division par intérim - Qualité du milieu

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-02-20



Dossier # : 1253035002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 janvier au 19 février 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour Janvier 2025.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 Janvier au 19 Février 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour Janvier 2025.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-21 15:51

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1253035002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 janvier au 19 février 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour Janvier 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0020 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er au 24 janvier 2025.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 janvier au 19 février 2025, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour Janvier 2025 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2025-02-21



Dossier # : 1255459011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 2030-LAS-64 amendant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 afin de retirer les dispositions relatives au comité de circulation et de sécurité publique et modifier certaines normes relatives aux espaces de stationnement pour personnes handicapées, ainsi que la période maximale de stationnement permise sur le stationnement du poste de mise à l'eau.

D'adopter le Règlement 2030-LAS-64 amendant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 afin de retirer les dispositions relatives au comité de circulation et modifier certaines normes relatives aux espaces de stationnement pour personnes handicapées.

Signé par **Le**

Signataire :

Steve BARKLEY
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1255459011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 2030-LAS-64 amendant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 afin de retirer les dispositions relatives au comité de circulation et de sécurité publique et modifier certaines normes relatives aux espaces de stationnement pour personnes handicapées, ainsi que la période maximale de stationnement permise sur le stationnement du poste de mise à l'eau.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement procède actuellement à une réflexion sur la manière la plus efficace de traiter les demandes relatives à la circulation et de la sécurité routière sur son territoire. Les modifications proposées au Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 visent à permettre à l'arrondissement de continuer à offrir des services optimaux tout au long de cette réflexion, notamment en facilitant le traitement des demandes relatives à la circulation et de la sécurité routière.

L'arrondissement souhaite également bonifier la période de stationnement permise pour le stationnement du poste de mise à l'eau. La réglementation actuelle prévoyait une période maximale de 24h, qui serait majorée à 48h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 est modifié à son texte afin d'abroger les dispositions relatives au comité de circulation et sécurité publique ainsi qu'afin de modifier certaines normes relatives aux espaces de stationnement pour personnes handicapées afin de retirer les références au comité de circulation et sécurité publique.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT la réflexion en cours concernant le traitement des demandes relatives à la circulation et de la sécurité routière;
 CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement souhaite maintenir des services optimaux durant cette démarche;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du Projet de règlement 2030-LAS-64.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 3 mars 2025 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement du projet de règlement
2. 7 avril 2025 : Adoption par le conseil du règlement
3. Avril 2025 : Publication et entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence NAULT
conseillerere en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-02-21



Dossier # : 1255459011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 2030-LAS-64 amendant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 afin de retirer les dispositions relatives au comité de circulation et de sécurité publique et modifier certaines normes relatives aux espaces de stationnement pour personnes handicapées, ainsi que la période maximale de stationnement permise sur le stationnement du poste de mise à l'eau.

D'adopter le Règlement 2030-LAS-64 amendant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 afin de retirer les dispositions relatives au comité de circulation et modifier certaines normes relatives aux espaces de stationnement pour personnes handicapées.

Signé par **Le**

Signataire :

Steve BARKLEY
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1255459011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 2030-LAS-64 amendant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 afin de retirer les dispositions relatives au comité de circulation et de sécurité publique et modifier certaines normes relatives aux espaces de stationnement pour personnes handicapées, ainsi que la période maximale de stationnement permise sur le stationnement du poste de mise à l'eau.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement procède actuellement à une réflexion sur la manière la plus efficace de traiter les demandes relatives à la circulation et de la sécurité routière sur son territoire. Les modifications proposées au Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 visent à permettre à l'arrondissement de continuer à offrir des services optimaux tout au long de cette réflexion, notamment en facilitant le traitement des demandes relatives à la circulation et de la sécurité routière.

L'arrondissement souhaite également bonifier la période de stationnement permise pour le stationnement du poste de mise à l'eau. La réglementation actuelle prévoyait une période maximale de 24h, qui serait majorée à 48h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 est modifié à son texte afin d'abroger les dispositions relatives au comité de circulation et sécurité publique ainsi qu'afin de modifier certaines normes relatives aux espaces de stationnement pour personnes handicapées afin de retirer les références au comité de circulation et sécurité publique.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT la réflexion en cours concernant le traitement des demandes relatives à la circulation et de la sécurité routière;
 CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement souhaite maintenir des services optimaux durant cette démarche;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du Projet de règlement 2030-LAS-64.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 3 mars 2025 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement du projet de règlement
2. 7 avril 2025 : Adoption par le conseil du règlement
3. Avril 2025 : Publication et entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence NAULT
conseillerere en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-02-21



Dossier # : 1252484004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 26 février 2025 portant sur le projet de règlement numéro 2098-LAS-210 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

De déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 26 février 2025 portant sur le projet de règlement numéro 2098-LAS-210 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-27 10:44

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1252484004****Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 26 février 2025 portant sur le projet de règlement numéro 2098-LAS-210 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

CONTENU**CONTEXTE**

Le processus d'adoption réglementaire du projet de règlement 2098-LAS-210 exige la tenue d'une assemblées de consultation publique. Cette dernière a eu lieu le 26 février 2025. Il y a lieu de déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 26 février 2025 portant sur le projet de règlement numéro 2098-LAS-210 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciale.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-25

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1255459005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de Règlement 2098-LAS-210 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

D'adopter le Règlement 2098-LAS-210 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 11:31

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de Règlement 2098-LAS-210 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

CONTENU

CONTEXTE

Incontournables du paysage montréalais, les terrasses commerciales contribuent à l'attractivité des commerces et à l'ambiance des zones commerciales. Or, à la suite de l'analyse du contexte réglementaire local et métropolitain, l'arrondissement constate que sa réglementation en matière de terrasse commerciale sur le domaine privé est contraignante, particulièrement pour les commerces disposant de peu d'espace libre sur leur terrain. De plus, elle mériterait d'être clarifiée et gagnerait à être revue afin d'assurer la cohérence avec les normes prévues pour les cafés-terrasses sur le domaine public. L'arrondissement souhaite donc réviser l'encadrement des terrasses commerciales afin d'assurer un encadrement cohérent avec le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060, d'en faciliter l'implantation et de simplifier et clarifier les normes relatives à leur aménagement.

Le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public numéro LAS-0060 est modifié conjointement par le Règlement LAS-0060-04.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A

DESCRIPTION

Le Règlement de zonage numéro 2098 est modifié à son texte afin de réviser les normes particulières aux terrasses commerciales en :

- Retirant la distance minimale de un (1) mètre entre une terrasse commerciale et toute de limite de terrain;
- Clarifiant les normes relatives à la présence de murs fermés et à l'obligation de délimiter une terrasse commerciale;
- Prohibant l'usage d'appareil sonore, la danse, les représentations théâtrales ou cinématographiques, les concerts, les spectacles ainsi que la cuisson et la préparation d'aliments ou de boissons sur une terrasse commerciale;
- Autorisant l'implantation d'une terrasse commerciale par établissement dans un espace de stationnement, malgré les normes relatives au nombre de cases de stationnement requis au Règlement de zonage numéro 2098;

- Encadrant l'implantation de terrasses commerciales dans un espace de stationnement par des normes relatives :
 - au nombre et aux types de cases pouvant être occupées;
 - à la superficie maximale de la terrasse;
 - à la conformité aux autres dispositions du Règlement de zonage numéro 2098.

JUSTIFICATION

Considérant l'orientation 2 de la planification stratégique 2023-2030 portant sur « un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère », notamment l'axe d'intervention 2.2 visant à « Stimuler le développement économique »;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement souhaite soutenir le dynamisme commercial local, notamment en facilitant l'aménagement de terrasses commerciales;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de se doter d'un cadre réglementaire normatif clair et plus simple de compréhension et d'application;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du premier projet de règlement 2098-LAS-210.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 10 février 2025 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement
2. Février 2025 : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique
3. Février 2025 : Tenue d'une assemblée de consultation publique
4. 3 mars 2025 : Adoption par le conseil d'un second projet de règlement
5. Mars 2025 : Période d'approbation référendaire
6. 7 avril 2025 : Adoption par le conseil du règlement
7. Avril 2025 : Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence NAULT
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-01-29



Dossier # : 1252484005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 26 février 2025 portant sur le projet de règlement 2098-LAS-209 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à permettre l'installation et l'utilisation de conteneurs dans les zones communautaires, commerciales, industrielles et services publics, à préciser les classes d'usages pour lesquels ils sont autorisés et à fixer des normes relatives à leur nombre et à leur implantation.

De déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 26 février 2025 portant sur le projet de règlement 2098-LAS-209 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à permettre l'installation et l'utilisation de conteneurs dans les zones communautaires, commerciales, industrielles et services publics, à préciser les classes d'usage pour lesquels ils sont autorisés et à fixer des normes relatives à leur nombre et à leur implantation.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-27 10:45

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1252484005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 26 février 2025 portant sur le projet de règlement 2098-LAS-209 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à permettre l'installation et l'utilisation de conteneurs dans les zones communautaires, commerciales, industrielles et services publics, à préciser les classes d'usages pour lesquels ils sont autorisés et à fixer des normes relatives à leur nombre et à leur implantation.

CONTENU**CONTEXTE**

Le processus d'adoption réglementaire du projet de règlement 2098-LAS-209 exige la tenue d'une assemblée de consultation publique, Cette dernière a eu lieu le 26 février 2025. Il y a lieu de déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 26 février 2025 portant sur le projet de règlement 2098-LAS-209 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à permettre l'installation et l'utilisation de conteneurs dans les zones communautaires, commerciales, industrielles et services publics, à préciser les classes d'usages pour lesquels ils sont autorisés et à fixer des normes relatives à leur nombre et à leur implantation.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-25

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1255459006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le second projet de règlement 2098-LAS-209 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à permettre l'installation et l'utilisation de conteneurs accessoirement aux usages commerciaux, industriels, services publics et communautaires, à préciser les classes d'usage pour lesquels ils sont autorisés et à fixer des conditions d'autorisation.

D'adopter le Règlement 2098-LAS-209 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à autoriser et encadrer l'installation de conteneurs dans les zones commerciales, industrielles, communautaires et de services publics.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 11:31

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le second projet de règlement 2098-LAS-209 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à permettre l'installation et l'utilisation de conteneurs accessoirement aux usages commerciaux, industriels, services publics et communautaires, à préciser les classes d'usage pour lesquels ils sont autorisés et à fixer des conditions d'autorisation.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis les dernières années, l'arrondissement a constaté une augmentation de la demande pour l'utilisation de conteneurs sur son territoire. Cette popularité croissante s'explique notamment par le fait que ceux-ci représentent une solution d'entreposage à la fois durable, accessible, sécuritaire et abordable, répondant ainsi aux besoins variés des entreprises et organismes locaux.

Par ailleurs, l'utilisation des conteneurs s'inscrit pleinement dans une démarche d'économie circulaire, en offrant une seconde vie à ces structures initialement conçues pour le transport maritime. Ce réemploi contribue également à soutenir l'entrepreneuriat local et à diversifier les offres d'activités récréatives sur le territoire de l'arrondissement.

Afin de répondre à cette demande croissante, ce projet de règlement vise leur autorisation dans les zones commerciales, industrielles, communautaires et services publics. Il prévoit également plusieurs mesures d'encadrement afin de garantir leur intégration harmonieuse dans le paysage urbain, notamment en ciblant les usages pour lesquels ils sont autorisés, en limitant leur nombre et en précisant les cours et les marges dans lesquelles ils peuvent être implantés.

En parallèle, un second projet de modifications réglementaires vient accompagner celui-ci : une modification du Règlement de construction (2099-LAS-12) pour assujettir l'installation d'un conteneur en zone commerciale à l'obtention d'un certificat d'autorisation, renouvelable annuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le Règlement de zonage numéro 2098 est modifié afin de :
Permettre l'installation de conteneur dans les zones commerciales, industrielles,

communautaire et services publics à différentes conditions selon l'usage. Ces conditions visent à encadrer :

- Le nombre maximum de conteneurs par établissement;
- Les cours dans lesquelles ils sont autorisés;
- La distance à laquelle ils doivent se situer par rapport à une ouverture;
- Leur maintien en bon état et exempté de rouille.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement 2098-LAS-209 étant donné que les conteneurs constituent une solution d'entreposage abordable, accessible et sécuritaire et qu'ils contribuent à l'économie circulaire, à soutenir l'entrepreneuriat local et à diversifier les offres d'activités récréatives.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 10 février 2025 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement
2. Février 2025 : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique
3. Février 2025 : Tenue d'une assemblée de consultation publique
4. 3 mars 2025 : Adoption par le conseil d'un second projet de règlement
5. Mars 2025 : Période d'approbation référendaire
6. 7 avril 2025 : Adoption par le conseil du règlement
7. Avril 2025 : Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-01-29



Dossier # : 1245459064

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le second projet de Règlement 2098-LAS-208 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides.

D'adopter le Règlement 2098-LAS-208 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-01-03 10:09

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459064

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le second projet de Règlement 2098-LAS-208 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Village des Rapides figure parmi les premiers efforts d'occupation du territoire à LaSalle. Compris entre les boulevards Champlain et LaSalle ainsi que les 1^{re} et 9^e avenues, la localisation du Village des Rapides est conditionnée par sa proximité avec les rapides de Lachine, élément géographique majeur à l'origine de la fondation de Montréal. Le Village présente un cadre physique et paysager qui se distingue du reste des territoires urbanisés de l'arrondissement. Il recèle d'une richesse historique et patrimoniale reconnue qui mérite d'être mise en valeur et d'être davantage encadrée. Les caractéristiques particulières au quartier, sa proximité avec le centre-ville, l'abordabilité des immeubles par rapport à des milieux de vie similaires à Montréal et les activités récréotouristiques liées au parc des Rapides sont tous des atouts qui engendrent des pressions immobilières susceptibles de modifier les qualités architecturales et paysagères du Village.

Dans le cadre de la révision des dispositions discrétionnaires au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durable (PIIAD) (LAS-0146-4) s'appliquant au Village des Rapides, le redécoupage de ce secteur nécessite une modification des limites des zones touchées.

De plus, puisque cette modification a également comme objectif de mettre en place des conditions favorables à la revitalisation des rues Centrale et Édouard, celle-ci traduit les recommandations données dans le cadre de l'étude de l'armature commerciale du Village des Rapides.

En résumé, l'étude fourni des recommandations favorisant un meilleur positionnement économique sur le recrutement commercial, les usages, les générateurs d'achalandage et la réglementation qui peuvent se résumer ainsi :

- Valorisation des services personnels, des boutiques, d'alimentation et de restauration;
- Améliorer la qualité et la diversité de l'offre commerciale;
- Optimisation de l'offre de proximité.

En réponse à la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle, ce projet de règlement s'inscrit dans l'orientation 2 portant sur « un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère », notamment par l'axe d'intervention 2.4 visant à « Enrichir notre caractère distinctif en matière d'aménagement urbain » : « LaSalle reconnaît la valeur de son patrimoine et de son histoire. L'arrondissement se préoccupe de la qualité de son cadre bâti, de son parc immobilier, de son architecture et de son design urbain ».

Le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durable (PIIAD) est modifié conjointement par le Règlement 2098-LAS-4.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le Règlement de zonage 2098 est modifié à son texte et à ses cédules afin :

- D'ajuster la délimitation des zones composant le secteur du Village des Rapides en s'arrimant aux unités de paysage introduites par le Règlement 2098-LAS-4, à la cédule A, au plan de zonage;
- De reconduire les usages résidentiels et certains usages communautaires et modifier les usages commerciaux, en redéfinissant les grilles des usages et normes, à la cédule B;
- D'introduire des conditions d'exercice pour certains usages commerciaux, au texte du Règlement;
- D'abroger certaines dispositions relatives à l'affichage et au contrôle discrétionnaire des ouvertures et saillies, au texte du Règlement;
- D'introduire les définitions d'une « unité de paysage » et d'un « type architectural » à l'index terminologique;
- D'assurer l'application de certaines dispositions spéciales par l'arrimage des numéros de zones;

De corriger les termes utilisés pour faire référence au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

JUSTIFICATION

Considérant l'orientation 2 de la planification stratégique 2023-2030 portant sur « un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère », notamment l'axe d'intervention 2.4 visant à « Enrichir notre caractère distinctif en matière d'aménagement urbain », « LaSalle reconnaît la valeur de son patrimoine et de son histoire » et « l'arrondissement se préoccupe de la qualité de son cadre bâti, de son parc immobilier, de son architecture et de son design urbain »;

Considérant l'étude de l'armature commerciale;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement d'assurer la qualité des interventions sur le cadre bâti et les aménagements dans un des secteurs de valeur patrimoniale de son territoire;

Considérant que l'arrondissement désire mettre en place des conditions favorables à la revitalisation de la rue Centrale;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de simplifier et clarifier la réglementation;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du premier projet de règlement 2098-LAS-208.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

Tel qu'inscrit à la planification stratégique Montréal 2030, en agissant à l'échelle d'intervention du quartier, le projet de règlement répond à la priorité « Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole », pour une métropole vibrante et rayonnante.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Dépôt d'un avis de motion et adoption par le conseil du premier projet de règlement : 13 janvier 2025;
2. Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique : janvier 2025;
3. Tenue de l'assemblée publique de consultation : janvier 2025;
4. Adoption par le conseil d'arrondissement du deuxième projet de règlement : 10 février 2025;
5. Période d'approbation référendaire : février-mars 2025;
6. Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement : 3 mars 2025;
7. Entrée en vigueur du Règlement : dans les 120 jours.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-12-20



Dossier # : 1245459063

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0146-4 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 de manière à remplacer le chapitre 24 applicable au secteur du Village des Rapides.

D'adopter le projet de règlement LAS-0146-4 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 de manière remplacer le chapitre 24 et son annexe F applicable au secteur du Village des Rapides.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-01-03 10:08

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459063

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0146-4 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 de manière à remplacer le chapitre 24 applicable au secteur du Village des Rapides.

CONTENU

CONTEXTE

Le Village des Rapides figure parmi les premiers efforts d'occupation du territoire à LaSalle. Compris entre les boulevards Champlain et LaSalle ainsi que les 1^{re} et 9^e avenues, la localisation du Village des Rapides est conditionnée par sa proximité avec les rapides de Lachine, élément géographique majeur à l'origine de la fondation de Montréal. Le Village présente un cadre physique et paysager qui se distingue du reste des territoires urbanisés de l'arrondissement. Il recèle d'une richesse historique et patrimoniale reconnue qui mérite d'être mise en valeur et d'être davantage encadrée. Les caractéristiques particulières au quartier, sa proximité avec le centre-ville, l'abordabilité des immeubles par rapport à des milieux de vie similaires à Montréal et les activités récréotouristiques liées au parc des Rapides sont tous des atouts qui engendrent des pressions immobilières susceptibles de modifier les qualités architecturales et paysagères du Village.

Aujourd'hui, la valeur patrimoniale du quartier du Village des Rapides est reconnue par la planification régionale et la réglementation locale. Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal identifie le Village des Rapides comme un secteur de valeur patrimoniale intéressante et son cœur institutionnel comme un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle.

Depuis, par le remplacement du Règlement LAS-0014 par le Règlement LAS-0146, le Règlement sur les PIIAD a été révisé en 2021 en excluant le secteur du Village des Rapides. Cette exclusion volontaire visait à se donner le temps pour obtenir les études détaillées nécessaires à une modification éclairée du cadre réglementaire.

Ainsi, une étude typomorphologique a été réalisée en 2023 afin d'approfondir la connaissance de l'arrondissement sur la forme du milieu. L'analyse des composantes a permis de découper plus finement le territoire en unités de paysage. Cette approche permet de regrouper des ensembles partageant des caractéristiques historiques, urbaines et paysagères similaires. L'intention de ce mandat était d'obtenir l'expertise requise à une modification du cadre réglementaire qui reflète au mieux la réalité du Village des Rapides pour mettre en valeur ses caractéristiques.

L'analyse de l'armature commerciale produite parallèlement a pour sa part fourni des recommandations favorisant un meilleur positionnement économique sur le recrutement commercial, les usages, les générateurs d'achalandage et la réglementation qui peuvent se

résumer ainsi :

- Valorisation des services personnels, des boutiques, d'alimentation et de restauration;
- Amélioration de la qualité et la diversité de l'offre commerciale;
- Optimisation de l'offre de proximité.

Entre temps, en raison de la pression élevée exercée par le nombre grandissant de demandes pour l'agrandissement de bâtiments principaux visant l'implantation de constructions hors toit, ce volet a été étudié séparément et a fait l'objet d'une modification réglementaire spécifique (LAS-0146-3).

Aux vues de la complexité des enjeux du territoire à l'étude, le présent projet de règlement s'inscrit dans une démarche qui vise principalement à :

- Intégrer les recommandations de l'étude typomorphologique et de l'armature commerciale;
- Assurer une meilleure qualité des interventions sur le cadre bâti et les aménagements;
- Améliorer l'arrimage avec la réalité terrain (découpage par unité de paysage);
- Soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard;
- Simplifier les démarches pour le citoyen en retirant des travaux assujettis qui ne présentaient pas une valeur ajoutée;
- Offrir un meilleur service aux citoyens en simplifiant et clarifiant les dispositions.

En réponse à la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle, ce projet de règlement s'inscrit dans l'orientation 2 portant sur « un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère », notamment par l'axe d'intervention 2.4 visant à « Enrichir notre caractère distinctif en matière d'aménagement urbain » : « LaSalle reconnaît la valeur de son patrimoine et de son histoire. L'arrondissement se préoccupe de la qualité de son cadre bâti, de son parc immobilier, de son architecture et de son design urbain ».

Le Règlement de zonage 2098-LAS est modifié conjointement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0248 (1245459021) : ajout d'un chapitre pour encadrer les constructions hors toit

DESCRIPTION

Le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 est modifié afin de remplacer le chapitre 24 et l'annexe F.

Les travaux assujettis sont simplifiés et détaillés de manière à conserver ceux qui présentent une plus-value pour le Village des Rapides, soit la construction et certains agrandissements d'un bâtiment principal, incluant l'aménagement de terrain, la transformation du bâtiment principal impliquant un accès au sous-sol ou une cour anglaise, la modification de certaines

caractéristiques architecturales d'intérêt et l'exercice d'un usage commercial sur le tronçon principal de la rue Centrale.

Le Règlement propose des objectifs et critères d'évaluation selon les travaux assujettis. Les critères sont regroupés par thème et une mention est faite lorsque la consultation de l'annexe F est requise pour la compréhension du critère visé.

L'annexe F proposé est composé de deux sections principales. La première contient une fiche descriptive des caractéristiques architecturales d'intérêt par type architectural et la seconde détaille les caractéristique historiques, urbaines et paysagère de chaque unité de paysage.

JUSTIFICATION

Considérant l'orientation 2 de la planification stratégique 2023-2030 portant sur « un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère », notamment l'axe d'intervention 2.4 visant à « Enrichir notre caractère distinctif en matière d'aménagement urbain », « LaSalle reconnaît la valeur de son patrimoine et de son histoire » et « l'arrondissement se préoccupe de la qualité de son cadre bâti, de son parc immobilier, de son architecture et de son design urbain »;

Considérant l'exercice de recherche rigoureux qui a permis la rédaction des différents objectifs et critères basés sur les meilleures pratiques en la matière et adaptés à la réalité du Village des Rapides;

Considérant l'étude typomorphologique et l'étude de l'armature commerciale;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement d'assurer la qualité des interventions sur le cadre bâti et les aménagements dans un des secteurs de valeur patrimoniale de son territoire;

Considérant que l'arrondissement désire mettre en place des conditions favorables à la revitalisation de la rue Centrale;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de simplifier et clarifier la réglementation;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement LAS-0146-4.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

Tel qu'inscrit à la planification stratégique Montréal 2030, en agissant à l'échelle d'intervention du quartier, le projet de règlement répond à la priorité « Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole », pour une métropole vibrante et rayonnante.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Dépôt d'un avis de motion et adoption par le conseil du projet de règlement : 13 janvier 2025;
2. Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique : janvier 2025;
3. Tenue de l'assemblée publique de consultation : janvier 2025;
4. Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement : 10 février 2025;
5. Entrée en vigueur du Règlement : dans les 120 jours.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-12-20



Dossier # : 1255459004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement LAS-0060-4 amendant le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 afin de réviser les normes relatives aux cafés-terrasses et aux placottoirs et afin de ne pas assujettir certaines occupations du domaine public.

D'adopter le Règlement LAS-0060-4 amendant le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 afin de réviser les normes relatives aux cafés-terrasses et aux placottoirs et afin de ne plus assujettir certaines occupations du domaine public.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 11:30

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement LAS-0060-4 amendant le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 afin de réviser les normes relatives aux cafés-terrasses et aux placotoirs et afin de ne pas assujettir certaines occupations du domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement LAS-0060-4 amendant le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 afin de réviser les normes relatives aux cafés-terrasses et aux placotoirs et afin de ne pas assujettir certaines occupations du domaine public.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis mai 2021, en vertu du Règlement sur l'occupation périodique du domaine public numéro LAS-0060, l'arrondissement autorise l'aménagement de cafés-terrasses et de placotoirs sur le domaine public.

À la suite de l'analyse du contexte réglementaire local et métropolitain, l'arrondissement constate que sa réglementation en matière de cafés-terrasses et placotoirs sur le domaine public est très contraignante et limite grandement les possibilités d'aménagement de ce type de construction. Notamment, ces constructions ne sont autorisées que dans deux zones situées dans le secteur du Village des Rapides.

Les cafés-terrasses et placotoirs favorisent l'attractivité des commerces et contribuent à la création de milieux de vie conviviaux et dynamiques. L'arrondissement désire donc assouplir sa réglementation afin de trouver un juste équilibre qui permettra de faciliter l'aménagement de cafés-terrasses et de placotoirs tout en assurant que leur implantation soit harmonieuse, sécuritaire et compatible avec leur milieu d'accueil.

En parallèle aux modifications au Règlement sur l'occupation du domaine public et de manière à être cohérent avec les modifications à celui-ci, le Règlement de zonage 2098 est modifié conjointement par le Règlement 2098-LAS-210.

Par ailleurs, dans la perspective de soutenir le développement de l'offre en transport en commun et en prévision des projets à venir avec la Société de transport de Montréal (STM), l'arrondissement souhaite ne plus assujettir les occupations du domaine public effectuées par une société de transport en commun ayant été autorisées par l'arrondissement à occuper le domaine public. Une telle exception est déjà prévue au règlement pour les organismes à but non lucratif (OBNL), mais ne pouvait être étendue à la STM comme il s'agit d'une société de transport en commun et non d'un OBNL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 est modifié à son texte afin de ne plus assujettir les occupations du domaine public effectuées par une société de transport en commun ayant été autorisées par l'arrondissement à occuper le domaine public.

De plus, il est modifié à son texte et à ses annexes afin de réviser les normes particulières aux cafés-terrasses et placottoirs. Les modifications proposées concernent :

- La modification de la définition de café-terrasse;
- Le retrait de l'obligation d'obtenir l'autorisation du conseil d'arrondissement pour un permis de café-terrasse ou placottoir;
- Des précisions à la validité d'un permis d'occupation périodique du domaine public;
- Le retrait de l'annexe A « Secteurs d'implantation d'un café-terrasse et d'un placottoir » et des mentions à celle-ci dans le texte du règlement afin d'autoriser les cafés-terrasses et placottoirs sur l'ensemble du territoire;
- La révision des dispositions particulières applicables à un café-terrasse et à un placottoir qui concernent :
 - Les normes de localisation et d'implantation;
 - La superficie maximale autorisée;
 - Les normes d'aménagement pour assurer la sécurité;
 - Les couleurs de matériaux autorisées;
 - Les normes de construction;
 - L'autorisation et l'encadrement des pergolas;
 - Les normes relatives au mobilier et à l'éclairage;
 - Les conditions d'utilisation.

JUSTIFICATION

Considérant l'orientation 2 de la planification stratégique 2023-2030 portant sur « un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère », notamment l'axe d'intervention 2.2 visant à « Stimuler le développement économique » ainsi que l'axe d'intervention 2.4 « Enrichir notre caractère distinctif en matière d'aménagement urbain »;

CONSIDÉRANT QUE les terrasses et placottoirs contribuent à l'attractivité commerciale ainsi qu'à la création de milieux de vie conviviaux et animés;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement souhaite favoriser le transport collectif;

CONSIDÉRANT les projets de transport en commun prévus à LaSalle dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de simplifier et clarifier la réglementation;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du premier projet de règlement LAS-0060-4.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 10 février 2025 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un projet de règlement
2. 3 mars 2025 : Adoption par le conseil du règlement
3. Mars 2025 : Publication et entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence NAULT
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-01-29



Dossier # : 1255459007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de Règlement 2099-LAS-12 modifiant le Règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un conteneur accessoire à un usage commercial.

D'adopter le Règlement 2099-LAS-12 modifiant le Règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un conteneur accessoire à un usage commercial.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 11:31

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de Règlement 2099-LAS-12 modifiant le Règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un conteneur accessoire à un usage commercial.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis les dernières années, l'arrondissement a constaté une augmentation de la demande pour l'utilisation de conteneurs sur son territoire. Cette popularité croissante s'explique notamment par le fait que ceux-ci représentent une solution d'entreposage à la fois durable, accessible, sécuritaire et abordable, répondant ainsi aux besoins variés des entreprises et organismes locaux.

Par ailleurs, l'utilisation des conteneurs s'inscrit pleinement dans une démarche d'économie circulaire, en offrant une seconde vie à ces structures initialement conçues pour le transport maritime. Ce réemploi contribue également à soutenir l'entrepreneuriat local et à diversifier les offres d'activités récréatives sur le territoire de l'arrondissement.

Afin de répondre à cette demande croissante, un projet modifiant le Règlement de zonage (2098-LAS-206) vise leur autorisation accessoirement aux usages commerciaux, industrielles, communautaires et services publics. Il prévoit également plusieurs mesures d'encadrement afin de garantir leur intégration harmonieuse dans le paysage urbain.

Le projet de règlement ci-présent vient, quant à lui, accompagner ce dernier afin d'assujettir l'installation et le maintien d'un conteneur accessoire à un usage commercial à l'obtention d'un certificat d'autorisation, dans le but d'assurer sa conformité à la réglementation applicable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le Règlement de construction numéro 2099 est modifié afin :

- D'exiger un certificat d'autorisation pour l'installation et le maintien d'un conteneur accessoire à un usage commercial

- D'exiger les renseignements supplémentaires suivants, lors de la demande :
 - o Un plan d'implantation à l'échelle indiquant sa localisation, ses dimensions, les cases de stationnement et les allées de circulation présentes sur le site;
 - o Tout renseignement nécessaire permettant de vérifier si le conteneur visé par la demande est conforme à la réglementation applicable.
- De fixer le délai de validité du certificat d'autorisation à 1 an.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement 2099-LAS-12, considérant que les conteneurs constituent une solution d'entreposage abordable, accessible et sécuritaire et qu'ils contribuent à l'économie circulaire, à soutenir l'entrepreneuriat local et à soutenir les offres d'activités récréatives.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 10 février 2025 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un projet de règlement
2. 3 mars 2025 : Adoption par le conseil du règlement
3. Mars 2024 : Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-01-29



Dossier # : 1249692008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement LAS-0170 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 285 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

D'adopter le Règlement LAS-0170 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 285 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection de voirie » dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 12:56

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1249692008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement LAS-0170 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 285 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 6 285 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection routières sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme décennal d'immobilisation (PDI) 2025-2034.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0376 - D'approuver le programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2025 à 2034 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 6 285 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection routière, notamment les honoraires professionnels, le planage, la réhabilitation des chaussées, la reconstruction des trottoirs, la réfection de puisards, le revêtement des chaussées, remplacement de bornes incendies, panneaux identificateurs, poubelles souterraines, de plantations d'arbres ainsi que d'autres dépenses incidentes, sur le territoire de l'arrondissement. Des travaux de remplacement de béton, de lampadaires, de points d'alimentation et de toutes les signalisations lumineuses situées dans l'emprise de rue font également partie intégrante de ce règlement.

JUSTIFICATION

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra à l'arrondissement d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux de réfection routière et de réparations de trottoirs réalisés à l'interne sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer s'établit comme suit :

Exercice financier	Programme 55700	Report PDI des années précédentes	Total
2025	2 132 000 \$	2 021 000 \$	4 153 000 \$
2026	2 132 000 \$		2 132 000 \$
Total	4 264 000 \$	2 021 000 \$	6 285 000 \$

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté à la pièce jointe, le dossier sur le Règlement d'emprunt LAS-0170 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : Les travaux effectués favorisent la sécurité, le verdissement et la mobilité des citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis de motion - 10 février 2025

- Dépôt et présentation - 10 février 2025
- Adoption du règlement d'emprunt - 3 mars 2025
- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Appels d'offres et octroi de contrats

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à la gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LAMBERT
chef(fe) de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-01-30

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1249692009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement LAS-0171 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 537 000 \$ pour la réfection des différents bâtiments » dans l'arrondissement de LaSalle.

D'adopter le Règlement LAS-0171 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 537 000 \$ pour la réfection des différents bâtiments » dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 12:53

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1249692009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement LAS-0171 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 537 000 \$ pour la réfection des différents bâtiments » dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent document a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 5 537 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0376 - 1243035009 - Adopter le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2025 à 2034 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 5 537 000 \$ pour financer la réalisation des travaux prévus au PDI 2025-2034. Les travaux pourront consister à la réfection majeure de différents bâtiments de l'arrondissement incluant des chalets de parcs, les arénas, le Moulin Fleming, L'Hôtel de Ville, le Centre sportif Dollard-St-Laurent, etc. tels que le remplacement de fenêtres et de portes, la toiture, les escaliers, les structures de bâtiments, les équipement de plomberie, la ventilation et le chauffage, la réfection des locaux, selon l'état et l'utilisation actuelle et future des bâtiments.

JUSTIFICATION

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra à l'arrondissement d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux de réfection dans les divers bâtiments de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer s'établit comme suit :

Exercice	Programme	Report PDI des années	Total
----------	-----------	-----------------------	-------

financier	56700	précédentes	
2025	2 000 000 \$	1 537 000 \$	3 537 000 \$
2026	2 000 000 \$		2 000 000 \$
Total	4 000 000 \$	1 537 000 \$	5 537 000 \$

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté à la pièce jointe, le dossier sur le Règlement d'emprunt LAS-0171 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : Les travaux effectués aux différents bâtiments permettent une meilleure accessibilité aux activités et au services offerts par l'arrondissement de LaSalle pour tous les citoyens de l'arrondissement et de Montréal

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis de motion - 10 février 2025

- Dépôt et présentation - 10 février 2025
- Adoption du règlement d'emprunt - 3 mars 2025
- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Appels d'offres et octroi de contrats

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LAMBERT
chef(fe) de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-01-30

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1249692007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement LAS-0169 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 538 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection de parcs et de piscines» dans l'arrondissement de LaSalle

D'adopter le Règlement LAS-0169 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 538 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection de parcs et de piscines» dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 12:56

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1249692007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement LAS-0169 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 538 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection de parcs et de piscines» dans l'arrondissement de LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil de l'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 538 000 \$ pour les travaux de réfection de parcs, de piscines et de plateaux sportifs dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0376 - 1243035009 - Adopter le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2025 à 2034 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 538 000 \$. Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés dans divers parcs de l'arrondissement. Il s'agit de travaux de réfection d'aires de jeux de bordures, de clôtures, de mobilier urbain, de sentiers piétons, de terrains sportifs, de piscine, de pataugeoires ou de jeux d'eau, d'équipements destinés à leur fonctionnement, de plantations d'arbres, d'éclairage de parcs et d'autres travaux incidents.

JUSTIFICATION

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra à l'arrondissement d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux planifiés pour les parcs de l'arrondissement selon le PDI 2025-2034.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer s'établit comme suit :

--	--	--	--

Exercice financier	Programme 34210	Report PDI des années précédentes	Total
2025	1 000 000 \$	1 538 000 \$	2 538 000 \$
2026	1 000 000 \$		1 000 000 \$
Total	2 000 000 \$	1 538 000 \$	3 538 000 \$

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté à la pièce jointe, le dossier sur le Règlement d'emprunt LAS-0169 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : Les travaux effectués permettront d'augmenter et améliorer les espaces verts dans l'arrondissement et améliorer l'accessibilité pour tous les citoyens de l'arrondissement et de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 10 février 2025

- Dépôt et présentation - 10 février 2025
- Adoption du règlement d'emprunt - 3 mars 2025
- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Appels d'offres et octroi de contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation net à sa politique de gestion de la dette.
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LAMBERT
chef(fe) de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-01-30

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1252484006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 26 février 2025 portant sur le premier projet de résolution CA25 20 0084 visant à autoriser sur le lot numéro 1 449 545 (1550, rue Lapierre) la démolition du bâtiment commercial existant et la construction d'au plus 69 logements, et ce, malgré les dispositions du Règlement de zonage numéro 2098 et malgré les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation architecturale durables numéro LAS-0146.

De déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 26 février 2025 portant sur le premier projet de résolution CA25 20 0084 visant à autoriser sur le lot numéro 1 449 545 (1550, rue Lapierre) la démolition du bâtiment commercial existant et la construction d'au plus 69 logements, et ce, malgré les dispositions du Règlement de zonage numéro 2098 et malgré les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-27 10:47

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1252484006****Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 26 février 2025 portant sur le premier projet de résolution CA25 20 0084 visant à autoriser sur le lot numéro 1 449 545 (1550, rue Lapierre) la démolition du bâtiment commercial existant et la construction d'au plus 69 logements, et ce, malgré les dispositions du Règlement de zonage numéro 2098 et malgré les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation architecturale durables numéro LAS-0146.

CONTENU**CONTEXTE**

Le processus d'adoption réglementaire du premier projet de résolution CA25 20 0084 exige la tenue d'une assemblée de consultation publique. Cette dernière a eu lieu le 26 février 2025. Il y a lieu de déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 26 février 2025 portant sur le premier projet de résolution CA25 20 0084 visant à autoriser sur le lot numéro 1 449 545 (1550, rue Lapierre) la démolition du bâtiment commercial existant et la construction d'au plus 69 logements, et ce, malgré les dispositions du Règlement de zonage numéro 2098 et malgré les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation architecturale durables numéro LAS-0146.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-25

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe

**Dossier # : 1255459002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no LAS-0041, le premier projet de résolution PP-33 visant à autoriser sur le lot no 1 449 545, au 1550, rue Lapierre, la démolition du bâtiment commercial et la construction d'au plus 69 logements, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage no 2098 et malgré les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041, la résolution PP-33 visant à autoriser sur le lot n° 1 449 545 (1550, rue Lapierre) la démolition du bâtiment commercial et la construction d'au plus 69 logements et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage n° 2098 et malgré les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 puisqu'il :

- Respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose de démolir un bâtiment d'une valeur patrimoniale faible;
- S'intègre harmonieusement au tissu urbain environnant et considère l'échelle humaine du contexte d'insertion;
- Contribue à mettre en valeur le domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- Présente une organisation fonctionnelle de qualité, notamment au regard des accès au site et sa perméabilité;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation et de l'aménagement des lieux;
- Propose des aménagements durables dans une perspective de transition écologique.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 11:30**Signataire :**

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement

LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no LAS-0041, le premier projet de résolution PP-33 visant à autoriser sur le lot no 1 449 545, au 1550, rue Lapierre, la démolition du bâtiment commercial et la construction d'au plus 69 logements, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage no 2098 et malgré les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3003191252) a été déposée le 5 juillet 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour démolir le bâtiment commercial existant et construire un bâtiment multifamilial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

La demande vise la démolition d'un bâtiment commercial et la construction d'un bâtiment multifamilial de 69 logements répartis sur 3 étages. Le bâtiment sera construit sur le lot numéro 1 449 545. Il s'agit d'un terrain situé à l'angle de la rue Lapierre et la rue Leclerc. Ce projet s'implante au cœur de l'arrondissement dans un secteur à vocation majoritairement résidentielle.

À la suite de l'analyse de l'étude patrimoniale reçue, il est conclu que le lieu ne possède qu'un faible intérêt patrimonial.

Implanté à proximité du campus du Cégep André-Laurendeau, le projet se positionne comme une nouvelle opportunité de logements. Bâtissant sur une parcelle à l'abandon, le projet prend parti de redynamiser et de reverdir un terrain de stationnements nuisant à l'animation de la rue Lapierre. Il offre une typologie diversifiée de logements.

Le programme prévoit aussi de multiples espaces communs aménagés intérieurs comme extérieurs d'une superficie totale de 6 891 pi². De plus, Il est caractérisé par deux façades principales qui bénéficient d'un traitement architectural de qualité. L'accès au stationnement se fait à partir de la rue Lapierre, par une porte de garage intégrée au bâtiment. Il faut noter

que le projet a tout de même conservé le ratio de stationnements réglementaire à 1,25 case/logement. Par conséquent, quatre-vingt-douze (92) cases de stationnement sont disposées entièrement au niveau de sous-sol. Seize cases seront munies de bornes électriques et cinq cases sont réservées pour les personnes à mobilité réduite. De plus, une case sera dédiée à l'autopartage. Le projet offre soixante-dix (70) espaces dédiés aux vélos dont trente-sept (37) sont répartis au niveau du sous-sol.

La volumétrie du bâtiment, caractérisée par des jeux de volumes, des avancées et des retraits, favorise une gradation harmonieuse et une transition entre ce projet et les bâtiments voisins. L'avant corps de 3 étages en briques brunâtre et greige, s'aligne avec la hauteur des maisons et duplex à proximité. Il s'agit de deux typologies prédominantes dans le quartier. Le corps principal se trouve en recul et le revêtement d'acrylique gris très pâle est en dialogue avec les constructions plus récentes. Le bâtiment décrit un rythme distinctif, mais subtil à l'aide d'un jeu de nuances ton sur ton du revêtement et d'un traitement architectural de qualité. L'utilisation de ces matériaux de revêtement de qualité et l'abondance des ouvertures sur les façades permettent de mettre en valeur l'emplacement du site et le caractère d'ensemble du secteur. Le bâtiment est scindé en 3 parties, puis morcelé afin d'exprimer une volumétrie plus ponctuée et réinterprète le rythme parcellaire du voisinage immédiat afin de respecter échelles et ampleur du quartier. En effet, en proposant un bâtiment de 3 étages ainsi qu'un volume plus long et uni sur Lapierre, le bâtiment fait écho à l'école secondaire de 4 étages de l'autre côté de la rue. Le bâtiment a un effet mansardé en façade arrière ce qui permet d'alléger la hauteur du bâtiment vers les habitations à l'arrière.

Le concept d'aménagement paysager s'intègre à l'architecture du bâtiment et favorise le verdissement et l'augmentation de la canopée sur le site avec 57 plantations d'arbres à grands déploiement. De plus, 60 % du toit est végétalisé.

Voici les particularités du projet :

Particularités écologiques

- 60 % de toits verts
- Verdissement au sol abondant
- Stationnements entièrement en souterrain
- 16 cases de stationnement équipés de bornes électriques
- 100 % de précâblage
- 1 case en autopartage
- 70 supports à vélo

Hauteur et volumétrie

- 3 étages scindés en 3 parties
- Jeux de volumes par des avancées et retraits
- Parapets montés afin de créer davantage de rythme et d'exprimer une volumétrie ponctuée
- Mur de la façade arrière en angle afin d'assurer une meilleure intégration

Architecture et matérialité

- Façades revêtues majoritairement de brique avec jeu de nuances ton sur ton
- Abondance d'ouvertures sur les façades
- Jeu de maçonnerie au-dessus des ouvertures
- Revêtement métallique sur la section du dernier étage en mur arrière

Le projet déroge aux sujets des dispositions suivantes :

Règlement de zonage n° 2098

- Coefficient d'occupation au sol
- Implantation
- Hauteur en mètres
- Nombre de logements par bâtiment
- Proportion de maçonnerie
- L'aire de remisage temporaire des déchets
- Espace de chargement
- Distance de la construction souterraine
- Différence de niveau du plancher du rez-de-chaussée avec le bâtiment adjacent

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146* se trouvant aux chapitres 3, 4 et 27.

Les travaux prévus dans la demande sont reconnus conformes aux objectifs et critères *du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146*. En adoptant une résolution approuvant ce projet particulier, le conseil adopte les plans soumis, lesquels n'auront pas à faire l'objet d'une approbation en vertu dudit règlement.

JUSTIFICATION

À sa séance du 11 septembre 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 (PPCMOI) puisqu'il :

- Respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose de démolir un bâtiment d'une valeur patrimoniale faible;
- S'intègre harmonieusement au tissu urbain environnant et considère l'échelle humaine du contexte d'insertion;
- Contribue à mettre en valeur le domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- Présente une organisation fonctionnelle de qualité, notamment au regard des accès au site et sa perméabilité;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation et de l'aménagement des lieux;
- Propose des aménagements durables dans une perspective de transition écologique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Recommandation du CCU : 11 septembre 2024
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution : 10 février 2025
3. Avis public et affichage sur le terrain annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation : février 2025
4. Assemblée publique de consultation : février 2025
5. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution : 3 mars 2025
6. Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire : mars 2025
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution : 7 avril 2025
8. Certificat de conformité et entrée en vigueur : mai 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario BENAVENTE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-01-30



Dossier # : 1255459012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur pour un matériau de remplacement de couleur et de format différents d'un mur (cheminée) donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 354, rue Raymond (lot 1 235 861).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003447852), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur (cheminée) donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 354, rue Raymond (lot 1 235 861), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : autres secteurs) puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-21 15:49

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur pour un matériau de remplacement de couleur et de format différents d'un mur (cheminée) donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 354, rue Raymond (lot 1 235 861).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (3003447852) a été déposée le 26 août 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour un changement de matériau de revêtement extérieur d'un mur (cheminée) donnant sur une voie publique.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 27 : autres secteurs du Règlement sur les PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le projet vise un bâtiment d'usage unifamilial, construit sur deux (2) étages dont l'implantation est jumelée. Il est entouré par des bâtiments d'usage résidentiel ayant un gabarit plus ou moins homogène.

Le bâtiment a été construit en 1980 sur un terrain d'angle et est situé au sein de la zone H04-02. La façade avant possède deux lucarnes et un garage incorporé au sous-sol. Une cheminée se trouve sur la façade latérale gauche donnant sur l'avenue des Rapides. À l'instar de sa façade avant, la cheminée arbore un revêtement en pierre des champs.

Les travaux projetés visent à remplacer le revêtement de pierre des champs de la cheminée par un matériau similaire, mais de couleur et de format différents.

Le matériau de revêtement utilisé est le suivant :

- Revêtement lourd : Pierre Forteresse Greige d'Arriscraft , format variable, teinte grège ou équivalent.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 27 : autres secteurs.

JUSTIFICATION

À sa séance du 12 février 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : autres secteurs) puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kimyou HO
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-02-21



Dossier # : 1256456003

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-21 15:52

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1256456003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-21

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines